

CONSTRUIRE LA NOUVELLE ACADIE

Document de réflexion

Groupe de réflexion sur l'identité acadienne
Acadie, Nouveau-Brunswick
Mars 2026

PARTICIPEZ AU SONDAGE
EN CLIQUANT SUR CETTE
BOITE



Participez à la consultation
Scannez le code pour répondre au sondage

L'Acadie du Nouveau-Brunswick est un fait et un projet

Comme **fait**, elle est une communauté constituée au fil des ans autour d'un récit historique, de fondements identitaires et d'un réseau institutionnel propre. Toutes les personnes qui habitent cet espace francophone, peu importe leurs origines, vivent les conditions de cette communauté d'histoire et sont Acadien.nes.

L'Acadie est un **projet en développement continu**. Elle est une communauté nationale minoritaire qui lutte pour son autonomie, son épanouissement culturel, son développement économique et communautaire, la défense de sa langue, etc. C'est un choix, et c'est un projet qui existe depuis plus d'un siècle, le projet de faire société en français.

Table des matières

1	Partenaires et mandat	1
1.1	Le Groupe de réflexion sur l'identité acadienne – les partenaires	1
1.2	Mandat du Groupe de réflexion	2
1.3	Processus de consultation	3
2	Identité et citoyenneté	3
2.1	Tendances et cheminement historique - L'Acadie territoire	4
2.2	L'Acadie ethnoculturelle	6
2.3	L'Acadie communauté d'histoire	7
2.4	Réflexions sur l'identité acadienne	8
2.5	Construction identitaire et vitalité linguistique : perspectives sociolinguistiques	11
3	Éléments d'une stratégie de construction identitaire – L'éducation	15
3.1	La double mission de l'école acadienne	15
3.2	La petite enfance – le premier maillon du système d'éducation	16
	Grands enjeux des services à la petite enfance	16
3.2.1	Enjeu 1 - Dualité en petite enfance, un chantier inachevé	16
	Effets de l'absence de dualité	16
3.2.2	Enjeu 2 : accès insuffisant et pertes de places dans les garderies éducatives acadiennes	17
	Manque de places et impact identitaire	17
3.2.3	Enjeu 3 : gouvernance, Politique 901 et protection des acquis	17
3.2.4	Enjeu 4 : Protection juridique limitée	17
3.2.5	Enjeu 5 : immigration, nouvelles familles et inclusion	18
3.3	L'école en milieu minoritaire et la construction identitaire	18
3.4	Cadre d'analyse pour l'étude des programmes : distinguer présence et garantie	19
3.5	Le curriculum sur l'Acadie – Le programme d'enseignement du français	20
3.5.1	Cadre politique et mission éducative	20
3.5.2	Place des termes Acadie, acadien et acadienne	20
3.5.3	Intégration culturelle implicite dans les programmes	21
3.5.4	Présence variable des auteurs acadiens dans les pratiques scolaires	21
3.5.5	Activités culturelles et initiatives scolaires	22

3.5.6	Enjeux liés à la langue et aux variétés linguistiques	22
3.5.7	Sommaire des constats sur l'analyse du programme de français	22
3.6	Le curriculum sur l'Acadie – sciences humaines.....	23
3.6.1	Rupture de continuité - le vide entre la 5 ^e et la 12 ^e année.....	24
3.6.2	Absence de critères de garantie	25
3.6.3	La francophonie générale – la déconstruction identitaire	25
3.6.4	Constats en sciences humaines – Trame acadienne et identité culturelle	25
3.7	L'orientation de l'éducation – le rôle du MÉDPE	26
3.7.1	Le Plan d'éducation.....	26
3.7.2	La PALC : entre le discours et la réalité	26
3.7.3	Écoles anglophones dans les communautés francophones	27
3.8	Gouvernance et imputabilité	27
3.9	Sommaire Éducation et construction identitaire	28
4	Éléments d'une stratégie identitaire – Les gouvernements locaux.....	29
4.1	État du français au Nouveau-Brunswick.....	29
4.2	Les nouvelles municipalités : atouts, rôle et responsabilités	29
4.3	Éléments de stratégie – municipalités.....	30
4.3.1	Des outils et des gestes simples	30
4.3.2	Les politiques culturelles municipales.....	31
4.3.3	L'affichage commercial, le paysage linguistique.....	32
4.3.4	Politiques linguistiques des municipalités	34
4.3.5	Politique de toponymie/odonymie	36
5	Les arts et la culture comme moteur de construction identitaire	37
6	Faire société : un projet d'identité.....	39
6.1	Faire société : Les options	39
6.2	Faire société : Renforcer la gouvernance communautaire	40
7	Et l'Acadie dans les mots du gouvernement du NB?	42
8	Conclusion – Construire la nouvelle Acadie.....	44

Sommaire

Trois organismes partenaires se sont regroupés pour créer un Groupe de réflexion indépendant sur l'identité acadienne. Cette initiative a été motivée par trois facteurs :

- Le constat d'une tendance à l'effacement de l'identité et de la culture acadiennes en faveur d'une étiquette plus neutre et générale, francophone ou même bilingue;
- Les conséquences à moyen et à long terme de l'effritement de l'identité et de la culture acadienne, à la fois sur le plan économique et sur celui de la vitalité linguistique;
- La préparation en vue des États-Généraux de l'Acadie en juin 2026.

Une définition de l'Acadie

Après avoir retracé les grands moments du cheminement de l'Acadie, le Groupe de réflexion propose la définition suivante :

L'Acadie du Nouveau-Brunswick est un fait et un projet.

Comme fait, elle est une communauté constituée au fil des ans autour d'un récit historique, de fondements identitaires et d'un réseau institutionnel propre. Toutes les personnes qui habitent cet espace francophone, peu importe leurs origines, vivent les conditions de cette communauté d'histoire et sont Acadiens.

L'Acadie est un projet en développement continu. Elle est une communauté nationale minoritaire qui lutte pour son autonomie, son épanouissement culturel, son développement économique et communautaire, la défense de sa langue, etc. C'est un choix, et c'est un projet qui existe depuis plus d'un siècle, le projet de faire société en français.

Éléments d'une stratégie de construction identitaire

Il y a un lien étroit entre la vitalité identitaire et la vitalité linguistique, entre se dire Acadien-ne et vouloir parler français. Les dynamiques entourant la langue et l'identité, dans le programme scolaire, dans l'affichage public, dans les municipalités, dans les institutions, au sein du gouvernement provincial, illustrent comment la construction identitaire acadienne et la vitalité de la langue française au Nouveau-Brunswick représentent deux côtés d'une même médaille.

Le Groupe de réflexion, tout comme le document préparatoire aux États-généraux, a mis l'accent sur quatre secteurs stratégiques : l'éducation, les gouvernements locaux, les arts et la culture et la gouvernance de la société acadienne.

L'éducation

L'école acadienne a deux missions : la réussite scolaire et la construction identitaire. Cette responsabilité n'est pas abstraite. Elle touche directement la capacité d'une communauté minoritaire à assurer sa continuité linguistique, culturelle et historique.

L'existence de la dualité administrative au MÉDPE ne semble pas être en mesure d'assurer la mise en œuvre de la mission identitaire, mais également de faire face à d'autres défis majeurs de l'éducation publique à l'égard de la communauté acadienne.

✓ Les enjeux dans la petite enfance

Les analyses permettent d'identifier des enjeux importants pour la petite enfance au N.-B. :

- a. Dualité inachevée : absence de structure francophone distincte en petite enfance.
- b. Garderies en français: Accès insuffisant et pertes de places ; conversion de places vers l'anglais.
- c. Protection juridique limitée : instruments actuels trop faibles pour garantir la pérennité des services francophones dans une perspective de droits collectifs.
- d. Importance stratégique des pratiques d'accueil et d'accompagnement pour l'inclusion identitaire des familles immigrantes et des ayants droit.

✓ Le programme d'enseignement du français

Les documents officiels du MÉDPE insistent sur la nécessité de développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone et de sensibiliser les élèves aux défis liés à l'usage du français dans un environnement majoritairement anglophone.

Les programmes de français ne mentionnent pas explicitement, sauf exception, l'Acadie ni l'identité acadienne. Cette absence soulève des questions quant à la place réelle accordée à l'identité et à la culture acadiennes dans les orientations pédagogiques officielles.

Cette absence n'est pas anodine. Elle signifie que les programmes ne prescrivent pas explicitement l'étude de la culture acadienne, de son histoire ou de ses réalités linguistiques.

Les programmes de français prévoient certaines exigences concernant les œuvres complètes acadiennes à étudier. Cependant, la mise en œuvre de ces exigences varie considérablement d'une école à l'autre. L'absence de directives culturelles explicites dans les autres parties du programme contribue à cette variabilité.

Pour renforcer la cohérence entre les politiques éducatives et les pratiques pédagogiques, il serait pertinent d'intégrer explicitement l'Acadie et l'identité acadienne dans les programmes de français, d'augmenter la présence obligatoire d'œuvres acadiens et de valoriser les variétés linguistiques locales.

✓ Le programme de sciences humaines

Dans le programme de sciences humaines, plusieurs failles importantes ont été relevées au niveau de la construction identitaire :

- a. On note l'absence d'enseignement structuré de l'histoire et de la société acadienne entre la 5e et la 11e année. Comme minorité, une faible connaissance de notre histoire et de nos enjeux conduit à l'effritement de notre identité et de notre culture.
- b. Il y a absence de garantie quant à l'inclusion de l'Acadie dans l'enseignement, même dans les années où elle est censée être présente.
- c. On retrouve souvent l'Acadie comme une culture parmi d'autres dans une logique de diversité. Faute d'une trame acadienne structurante, l'enseignement peut glisser vers une francophonie générale, où l'Acadie devient un facteur parmi d'autres plutôt que le cadre central d'accueil et de compréhension du milieu.

Cette faiblesse est majeure. Sans la présence claire, cumulative et obligatoire de l'identité et de la culture acadienne, la construction identitaire demeure trop dépendante de la volonté locale et des ressources disponibles.

✓ La construction d'écoles anglophones dans les communautés acadiennes

Le gouvernement provincial devrait examiner la possibilité que les nouvelles écoles anglophones annoncées dans les communautés acadiennes, qui peinent à maintenir leur majorité, se

spécialisent dans l'immersion en français, favorisant ainsi un niveau de bilinguisme fonctionnel chez les anglophones qui le souhaitent.

✓ Pour une dualité effective

Comment des failles telles celles-ci-haut mentionnées dans le secteur de l'éducation ont-elles pu se produire dans un système dualiste où nous avons, en vertu de la Loi, des pouvoirs réels dans la gestion de notre éducation? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il la dualité au niveau de la petite enfance?

La gouvernance du système d'éducation présente des déficiences majeures. Des changements sont nécessaires pour renforcer le rôle de la communauté dans la gestion des programmes et du système d'éducation, tel que proposés lors de la rencontre d'Équipe Acadie en 2022.

Les gouvernements locaux

Les municipalités, les institutions acadiennes et le gouvernement provincial ont le devoir de mettre en œuvre les moyens et stratégies pour renforcer la vitalité de la communauté acadienne. Les municipalités ont des outils importants pour jouer un rôle très positif dans la construction identitaire acadienne et la valorisation du français. Le choix des noms des nouvelles municipalités à majorité acadienne constitue un pas dans la bonne direction.

L'action des municipalités pour la construction identitaire acadienne et la promotion du français peut se résumer en cinq éléments stratégiques :

- a. Des outils et des gestes simples – présence du drapeau, logo et image corporative, mention de l'Acadie dans des communications et événements, etc.;
- b. Les politiques culturelles municipales – incorporant une affirmation de la culture acadienne, et faisant la promotion de la diversité et de l'inclusion, à travers les arts et la culture, des personnes issues de l'immigration;
- c. L'adoption d'une politique sur l'affichage public dans la communauté, accordant la priorité au français et offrant des mesures pour appuyer sa mise en œuvre;
- d. L'adoption d'une politique linguistique reconnaissant le leadership nécessaire de la municipalité dans un environnement nettement anglo-dominant;
- e. L'adoption d'une politique de toponymie et d'odonymie (rues) mettant en valeur des personnalités acadiennes et des noms en français.

Certains de ces moyens seront facilement acceptés. D'autres par contre sont plus sensibles, particulièrement l'affichage public et l'adoption de politiques linguistiques proactives. Plusieurs études démontrent que le paysage linguistique joue un rôle de premier plan dans la vitalité linguistique des communautés en situation minoritaire, et même majoritaires, dans le contexte canadien et nord-américain.

Des mesures efficaces pour franciser ou bilinguiser avec priorité au français le paysage linguistique ou affichage public sont urgentes et essentielles. Il faut cesser de dire à la communauté acadienne que sa langue et sa culture ont un statut inférieur.

Les arts et la culture

La communauté artistique acadienne a joué un rôle déterminant dans l'affirmation et la transformation de l'identité et de la culture acadiennes.

La Convention d'orientation nationale de l'Acadie de 2004 a mandaté l'Association acadienne des artistes professionnels du N.-B. (AAAPNB) d'organiser les États généraux des arts et de la culture,

un événement marquant qui a mené à l'adoption de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne du NB. Cette stratégie est en cours de renouvellement.

Le leadership et les nombreux partenariats que l'AAAPNB a su développer au-delà du secteur culturel, par exemple au niveau de la réforme de la gouvernance locale, ont littéralement été au cours des vingt dernières années un ciment important pour l'ensemble de la société acadienne.

La reconnaissance du statut de l'artiste récemment accordée par le gouvernement du N.-B. et sa mise en œuvre tant au provincial qu'au fédéral pourra constituer un appui important pour le développement des arts et de la culture et son apport communautaire.

Pourtant, les arts et la culture sont fortement sous-financés par le gouvernement provincial. La province vient au dernier rang des provinces canadiennes quant au financement per capita de ce secteur. Alors que le NB pourrait et devrait appuyer la mise en valeur de sa richesse culturelle, il en est le parent pauvre!

L'Acadie dans les mots du gouvernement du N.-B.

Le gouvernement provincial accorde peu de place à la reconnaissance de l'identité et de la culture acadienne, les mots Acadie ou acadien.ne étant très peu présent dans son discours. De même, la très faible utilisation du français lors de la période de questions à l'Assemblée législative et les failles répétées dans le respect de la Loi sur les langues officielles dans ses ministères et agences, témoignent de la place très secondaire de la langue française et de l'identité acadienne.

Le gouvernement doit clairement être plus affirmatif envers l'identité et la culture acadienne, et envers l'égalité des communautés linguistiques. Il doit être un modèle positif et une source d'inspiration pour les municipalités, les institutions et les entreprises. Nommer l'Acadie devient une question identitaire et politique importante, tout comme l'utilisation de la langue française dans toutes les sphères de la vie au Nouveau-Brunswick.

(Re) Faire société - La gouvernance de la société civile acadienne

L'Acadie est dans une impasse! Elle fait face à des défis sans précédent dans son histoire. Elle doit commencer par se donner les outils pour faire ou refaire société. Sa réalité démographique et économique le démontre, elle reste une petite société fragile. Ce constat est également soulevé dans le document préparatoire aux États généraux : « Le milieu associatif acadien (...) ne dispose plus de mécanismes formels de concertation et de coordination depuis 2015-2016. (...) Il faut donc trouver de nouveaux moyens d'actions. » (p. 8)

Tout plan d'action pour permettre à l'Acadie de faire société doit débiter par le renforcement de ses outils et mécanismes propres. Il est nécessaire et urgent de revoir la gouvernance de la société acadienne. Un Forum de concertation 2.0 et des tables sectorielles de concertation? Une démarche bien structurée de construction ou reconstruction identitaire? Les éléments stratégiques ciblés dans le présent document sont-ils les bons : éducation (incluant la petite enfance), gouvernements locaux, arts et culture? Et la gouvernance communautaire elle-même?

Conclusion

À l'aube des États généraux de l'Acadie en juin 2026 à Edmundston, le présent document est un outil de réflexion en ce sens. Le Groupe de réflexion fait appel à la communauté et aux intervenants associatifs, institutionnels et communautaires pour pousser plus loin la réflexion et l'enrichir.

1 Partenaires et mandat

Depuis la Renaissance acadienne à la fin du 19^e siècle, les élites et dirigeants acadiens ont posé de nombreux gestes pour affirmer l'identité acadienne et favoriser son développement. Inspirés également par l'engagement de la communauté artistique, ces mouvements d'affirmation se sont progressivement étendus à un éventail plus large de la population et devenus une affirmation véritablement communautaire.

Les changements démographiques plus importants depuis le début du 21^e siècle amènent une nécessité de réfléchir à l'actualisation de l'identité acadienne et à la portée que nous voulons lui assurer. L'Acadie est-elle pleinement inclusive pour les francophones dont les origines ne sont pas ou peu de la déportation, incluant l'immigration, et ces personnes se sentent-elles pleinement incluses dans l'identité acadienne?

D'autre part, des signaux relativement récents font apparaître une volonté de remplacer l'identité et la culture acadiennes par une « identité » francophone ou bilingue. Dans ce contexte, la référence à l'identité acadienne est plutôt réduite à l'industrie touristique ou à des événements spécifiques, que ce soient les tintamarres ou des événements tournés vers l'extérieur.

Sur une note positive, notons que les nouvelles municipalités dans les régions francophones, créées par la récente réforme des gouvernements locaux, ont très majoritairement adopté des noms francophones et des images corporatives aux couleurs de l'Acadie. Des tensions se sont cependant manifestées dans certaines municipalités à majorité francophone autour de l'adoption de politiques linguistiques ou d'affichage.

Avec l'augmentation de la population anglophone dans des communautés acadiennes, particulièrement dans la région du sud-est, des défis se posent pour convaincre la population anglophone et acadienne de l'attrait et de l'importance de protéger l'identité et la culture acadiennes, et de s'associer dans ce projet porteur pour le NB de cohabitation durable entre trois peuples, incluant les Premières nations.

1.1 Le Groupe de réflexion sur l'identité acadienne – les partenaires

Trois partenaires ont décidé de s'associer pour mener une réflexion plus approfondie sur l'identité. Ce sont la Société de l'Acadie du N.-B. (SANB), l'Association acadienne des artistes professionnels du N.-B. (AAPNB) et le Comité citoyen pour un nouveau nom de l'Université.

L'AAPNB a depuis deux décennies joué un rôle déterminant pour renforcer les assises de l'identité et de la culture acadiennes, à travers les arts et la culture. À l'issue des États-généraux des arts et de la culture en 2007, une Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne du NB a été adoptée, en cours de renouvellement à la suite du Grand rassemblement d'octobre 2025.

La promotion de l'identité acadienne et la défense de ses droits linguistiques sont au cœur de la mission de la SANB. À la veille des États-généraux prévus pour juin 2026, la question de l'identité acadienne est bien inscrite au programme de ce grand événement.

Finalement, le mouvement en faveur d'un nouveau nom de l'Université, qui reflète sa mission, notre histoire acadienne et son statut de réseau provincial, s'inscrit dans un mouvement d'affirmation et de respect de l'identité acadienne.

Nous avons aussi bénéficié du rapport du CMA 2024 en Nouvelle-Écosse. Nous avons inclus certains éléments dans le Livre blanc, et nous estimons qu'il s'agit d'un très bon rapport complémentaire. De même, nous avons pu bénéficier du document de réflexion « Vivre en Acadie », préparé par Mathieu Wade en prévision des États généraux.

Les trois partenaires ont rassemblé cinq personnalités qui bénéficient d'une expertise dans un champ lié à l'identité et la culture acadienne.

Les membres sont :

- Joseph Yvon Thériault, porte-parole
- Nathalie Brideau, enseignante retraitée et ancienne présidente de l'AEFNB;
- Antoine David, enseignant en sciences humaines à Baie-Sainte-Anne;
- Rosella Melanson, Haute-fonctionnaire à la retraite et chroniqueuse;
- Arsène Sorgho, coordonnateur touristique à la CSRPA et diffuseur culturel.

Ces personnes ont bénéficié de l'appui d'une équipe de recherche formée de Danik Savoie et Éric Dow. D'autres chercheur.es ont apporté une contribution sur des questions spécifiques. Lise Ouellette assure le secrétariat et la coordination du Groupe de réflexion.

1.2 Mandat du Groupe de réflexion

Les partenaires ont convenu du mandat suivant pour le Groupe de réflexion :

- Retracer le cheminement de l'identité acadienne au NB., de la période de la déportation et de d'autres origines francophones, allophones ou francophiles qui s'y sont établies;
- Relever des réflexions sur l'identité acadienne au cours des dernières décennies; porter une attention spéciale aux exercices de définition de l'identité acadienne découlant des États-généraux des arts et de la culture et des stratégies globales développées et mises à jour par l'AAAPNB et ses partenaires;
- Proposer des éléments d'une stratégie de construction identitaire communautaire; porter une attention prioritaire au potentiel de l'éducation, des gouvernements locaux et des arts et de la culture à la construction identitaire;
- Susciter une réflexion sur l'identité acadienne et sa place dans la province du NB. Mener une consultation par l'entremise des médias sociaux et autres moyens;
- Soumettre son rapport dans le cadre des États-généraux de l'Acadie en juin 2026.

1.3 Processus de consultation

Le Groupe de réflexion sur l'identité acadienne propose une définition de l'identité acadienne, résultant d'une analyse du cheminement de l'Acadie. Pour la mise en œuvre du projet de société qui en découle, il propose des éléments stratégiques engageant toutes les personnes de langue française ou francophiles au N.-B., envers le projet de faire société en français et de promouvoir la viabilité de la culture acadiennes.

Le Groupe de réflexion invite la communauté à prendre connaissance du document de réflexion et de participer à la consultation sur la définition de l'Acadie et les éléments stratégiques pour poursuivre la construction de l'Acadie.

Le document de réflexion et le sommaire sont disponibles sur les pages web des États généraux et du Groupe de réflexion aux adresses suivantes :

- www.sanb.ca
- <https://nouvelleacadie.net/>
- [AAAPNB/Facebook](#)

Des rencontres en lignes seront organisées en ligne ou en personnes à la demande d'organismes ou de groupes de citoyens, ou à l'initiative du Groupe de réflexion. Un bref sondage sera également disponible en ligne sollicitant l'avis de la communauté sur la définition et les éléments stratégiques. Il permettra également de soumettre des propositions et de commenter les propositions du document de réflexion.

Le résultat des consultations sera présenté en amont des États généraux de l'Acadie les 19 et 20 juin prochains à Edmundston. Un atelier pourrait porter sur la construction identitaire lors des États généraux.

Les personnes ou les organismes intéressés peuvent répondre **au plus tard le 7 juin** au sondage à l'adresse : <https://forms.gle/XW7UDByf4QqFddNc9>. Vous pouvez aussi faire parvenir directement vos commentaires à l'adresse : nouvelleacadie@gmail.com.

2 Identité et citoyenneté

L'identité répond aux questions : Qui suis-je? Ou, qui sommes-nous? C'est un élément fondamental de la culture humaine. En advenant à la culture, les humains se sont raconté une histoire de vie comme individu et comme groupement. L'identité personnelle ou collective ainsi créée n'est pas de l'ordre des faits, elle ne dépend pas de l'instinct comme on pourrait la trouver chez certains animaux. Elle est de l'ordre d'une conscience de soi, d'un récit de vie que l'individu ou une communauté se fait de lui-même ou d'elle-même.

L'identité n'est pas pour autant une pure construction détachée de tout rapport aux faits, la représentation de son identité se construit en relation avec sa réalité biologique et son inconscient, comme l'identité collective s'élabore avec des événements historiques, un espace géographique, une langue, une culture déjà-là. C'est le récit de ces faits qui constituent l'identité.

C'est pourquoi l'identité est mouvante, sa représentation s'ajuste aux différents cycles de la vie, comme l'identité collective s'ajuste aux transformations de l'histoire, elle fonde une communauté d'histoire. Elle est en perpétuelle discussion avec soi-même et son rapport aux autres. Le rapport des consultations du CMA 2024 en Nouvelle-Écosse résume bien cette réalité acadienne : « L'Acadie ne se limite pas au sang et à l'histoire ancienne, mais se vit et se construit chaque jour. » (p. 9)

À quoi sert l'identité? Elle sert à distinguer le Je de l'Autre, ou le Nous d'Eux. Elle donne ainsi une personnalité distincte à l'individu et une culture commune à un groupe d'individus. Sans identité, l'individu n'aurait pas d'estime de soi et parviendrait difficilement à faire des choix. L'identité collective pour sa part définit un acteur collectif, elle fournit à cet acteur un ensemble de symboles, de référents et de récits qui crée une solidarité entre ses membres. Sans identité collective, pas d'acteurs historiques conscients d'eux-mêmes à moins de présupposer une hypothétique communauté mondiale.

L'identité individuelle et l'identité collective ne sont pas synonymes. L'une n'est pas le miroir de l'autre. On ne pourrait déduire l'identité collective de la somme des identités personnelles, comme on ne pourrait décrire les personnalités individuelles comme le résultat de la conscience collective. La première est le fait de l'individu et de son lien avec le monde quotidien (sa famille, sa langue maternelle, sa communauté, son éducation, etc). La seconde est le fait d'une culture seconde racontée dans les sociétés sans écritures par les Griots ou les anciens, et dans les sociétés lettrées par les récits historiques, la littérature, les médias, etc.

Il y a un lien entre les deux, mais ce lien est difficile à déchiffrer. Le récit collectif s'imprègne dans la personnalité des individus, comme la multitude personnalité individuelle participe à (re)définir le récit collectif.

Quel est ce « nous » qui définit la communauté acadienne ? Nous tenterons d'en décrire les différentes versions historiques avant de préciser ses formulations actuelles. Nous terminerons finalement en proposant une définition de l'Acadie contemporaine du Nouveau-Brunswick soumise à discussion.

2.1 Tendances et cheminement historique - L'Acadie territoire

L'Acadie fut d'abord le nom d'un territoire (Arcadia) attribué, par l'explorateur Verrazzano en 1524, à la côte nord-est de l'Amérique à partir de la Virginie en référence à la beauté des paysages qui rappelait l'Arcadia idyllique de la Grèce antique. Ce fut la première appellation européenne de ce qui deviendra la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie.

Samuel de Champlain reprend le terme sans le R dans sa cartographie de la colonie que la France se propose de développer en territoire mi'gma'gi, dans la Nouvelle-Écosse et le sud du Nouveau-Brunswick actuels. Le nom a aussi une consonance mi'gmaw (akadie) qui désigne un lieu, comme dans Tracadie.

L'Acadie sera une colonie française incluse dans la Nouvelle-France et gouvernée de Québec, quoique de facto distincte. L'Acadie sera définitivement transférée à l'Angleterre

par le traité d'Utrecht en 1713, du moins la partie péninsulaire de la Nouvelle-Écosse actuelle. La région se nommera dorénavant Nova-Scotia.

À la suite de la déportation (1755-1763) de plus des 2/3 de sa population, le territoire acadien ne disparaîtra pas. Des Acadiens sont restés, d'autres reviendront de leur exil involontaire, de nouvelles populations se grefferont au groupe. Le territoire tout en s'éclatant aura même tendance à s'agrandir, plus au Nord dans ce que les Français appelaient déjà la Nouvelle-Acadie.

L'Acadie mythique : le mystère joyeux, douloureux, glorieux

Le paradis. Déjà présente par l'origine grecque de son appellation, l'Acadie sera souvent désignée comme un pays de Cocagne. Marc Lescarbot qui accompagnait de Mons et Champlain publie en 1609 *Histoire de la Nouvelle-France* dans laquelle il décrit les soirées festives et gastronomiques dans la colonie naissante de Port-Royal, où étaient invités des chefs autochtones (*L'ordre du bon temps*).

Le chirurgien Dièreville séjourne à Port-Royal pendant un an. À son retour en France, il publie *la Relation du voyage du Port-Royal de l'Acadie (1708)*. Il décrit avec bienveillance les Acadiens comme des gens indépendants, simples et accueillants.

C'est particulièrement à la suite de la Déportation que la référence acadienne prendra un caractère mythique. Dès 1770 l'abbé Raynal, dans *l'Histoire philosophique et politique des établissements & du commerce des européens dans les deux Indes*, décrit l'Acadie pré déportation comme une société sans hiérarchie, une sorte d'état de nature à la Rousseau. Cette société sans structure politique, sans noblesse, est égalitaire, aux mœurs paisibles. On n'y connaissait ni crime ni commerce illicite entre les sexes, ajoute Raynal.

Cette image idyllique sera reprise par Longfellow dans le poème *Évangéline : Contes d'Acadie (1847)*. L'Acadie française y est décrite comme une terre bucolique, égalitaire, un peuple heureux vivant sans souci. C'est le récit qui sera largement repris par le récit acadien qui se déploiera dans la deuxième partie du 19^e siècle. Il sera celui des Pères de la Renaissance acadienne, de l'historiographie traditionnelle, et de la culture populaire :

Qu'ils étaient beaux ces jours de notre enfance,
Cher Gabriel, au pays de Grand-Pré,
Car là régnaient la paix et l'innocence,
Le noble amour et la franche gaîté !
Qu'ils étaient doux le soir sous la charmille
Les entretiens du village assemblé !
On n'y formait qu'une aimable famille
Sous ce beau ciel, sous ce ciel adoré ! (*bis*)

Ce récit reste présent dans la description que feront les jeunes acadiens nationalistes acadiens des années 1970. Le village idyllique du manifeste du Parti Acadien et la figure des aboiteaux reprendront l'image romantique d'une Acadie prospère et autonome.

L'Acadie martyre. L'Acadie romantique n'est qu'un prélude à la chute. Si le récit d'Évangéline y insiste tant, c'est pour mieux démontrer l'Acadie martyre. C'est la

déportation qui sera au cœur du récit traditionnel acadien. La déportation d'un peuple, un drame inhumain, un ethnocide, voire un génocide. Comme le dira Philéas Bourgeois lors des Conventions nationales du 19^e siècle : « ... dans les plans de Dieu, l'Acadie devait peut-être porter pour toujours les cicatrices d'une grande plaie ».

L'Acadie martyre, l'Acadie victime, l'Acadie perdue; « S'il n'y avait jamais eu d'Acadie hormis seulement la résonance de ce mot extraordinaire pour bercer le chagrin d'une grande déchirure et nous consoler de n'être pas dans la bonne province, bientôt peut-être dans le bon pays ». (Michel Roy).

L'Acadie comme pathos qui se retrouve aujourd'hui dans le sous-développement régional, l'insécurité linguistique, la fragilité existentielle des petites sociétés.

La rédemption. L'Acadie dira Placide Gaudet, est « Un peuple phœnix qui renaît de ses cendres ». La renaissance. Déjà Rameau de Saint-Père criait au miracle en comptabilisant plus de 80 000 Acadiens dans la région Atlantique en ce milieu du 19^e siècle, alors qu'il croyait ce peuple mort à la suite de la Déportation. Du français Émile Laurvrière, *Brève histoire tragique du peuple acadien. Son martyre et sa résurrection*, au Cadien Dudley Leblanc, *Le Miracle acadien*, l'expression est sur toutes les lèvres (livres) jusqu'aux années 1960.

Aujourd'hui c'est à travers la résilience acadienne que la rédemption acadienne est célébrée ou encore dans l'éloge de la langue et du peuple acadien d'Antonine Maillet.

2.2 L'Acadie ethnoculturelle

L'identité ethnoculturelle se réfère à la généalogie : des ancêtres communs. Même si l'on accepte le constat de Naomi Griffiths que les habitants de l'Acadie française s'étaient formé une identité propre, dès le début du 18^e siècle, il est peu probable qu'une telle identité reposait sur des ancêtres communs. Ce sont les us et coutumes du Nouveau-Monde qui auraient créé une telle identité en rupture justement avec l'identité de la mère patrie.

La filiation certes existait, mais elle était liée au lignage familial, non à une ethnie ou encore une nation. Le lignage familial joua un rôle central dans les formes de l'établissement des habitants de l'Acadie française (village des Melanson, Pré des Landry). Elle continuera à jouer un rôle important dans le rétablissement des Acadiens post Grand dérangement (Village-des-Poirier, Cap-des-Caissie, Belliveau Village). Il était encore courant en Acadie jusqu'au milieu du siècle dernier de se référer au mot nation pour parler de son patronyme : la nation Belliveau, la nation Thibodeau, etc

C'est la déportation qui accentuera l'idée d'une filiation. La déportation en devenant centrale dans l'identité acadienne nécessitait l'idée du retour. Les Acadiens seront alors définis comme ceux ayant des ancêtres en Acadie française. Les premiers travaux sur l'Acadie produits par les Acadiens (Pascal Poirier, Placide Gaudet) au moment de la Renaissance acadienne porteront principalement sur la filiation, la descendance, la généalogie.

Cela aura comme conséquence de fractionner la population francophone au sein des communautés, selon leur ascendance : les Acadiens, les Canadiens français, les Irlandais, etc. On pense notamment ici au Madawaska. Inversement cela définissait une diaspora acadienne largement assimilée à la société québécoise ou à l'Amérique anglophone, si on fait exception des Cadiens de la Louisiane.

Le même enjeu se reproduit aujourd'hui. L'Acadie ethnoculturelle peut difficilement accueillir les nouveaux arrivants. Le congrès mondial repose sur une diaspora qui n'a que la filiation comme lien, elle n'est pas une communauté, encore là, à l'exception des Cadiens de la Louisiane.

2.3 L'Acadie communauté d'histoire

L'identité acadienne formulée dans la deuxième partie du 19^e siècle n'est pas qu'ethnoculturelle. Elle est pour reprendre l'expression du sociologue québécois Fernand Dumont, une référence. C'est-à-dire une culture particulière médiatisée par les lettrés, les médias, les romans, inscrite dans les manuels d'histoire, etc. La référence a comme objectif de donner un sens historique à la communauté, pour la projeter dans l'avenir. Si elle a des liens avec la culture première, elle n'en émane pas directement. Cette communauté est alors définie comme un peuple, une nation, une société. Elle s'est dotée lors de la convention nationale de 1884 de symboles identitaires forts et distincts, un drapeau et un hymne national, toujours bien présents.

Mgr Doucet lors de cette convention définissait ainsi l'Acadie :

Voulez-vous savoir, messieurs, ce qui fait que le petit peuple acadien se distingue de tous les peuples de la terre, sans même excepter le peuple canadien? C'est parce que les circonstances qui se rattachent à son origine et qui ont entouré son existence sont différentes de celles qui ont formé le caractère national des autres peuples. Ouvrez son histoire et vous y trouverez le récit de ces circonstances. Ce sont les vicissitudes orageuses de son existence, jointes à son long isolement de la France et du Canada, ont formé sa physionomie nationale et qui le font reconnaître comme un peuple distinct au milieu de tous les peuples qui l'entourent.

La communauté d'histoire accueille tous ceux qui partagent le destin de la communauté par leur participation au réseau institutionnel acadien, peu importe leur filiation personnelle. Rameau de Saint-Père qui a formulé le premier la référence acadienne se réjouissait que des Irlandais et des Canadiens français aient rejoint le peuple acadien, cela fortifiait la nation.

La communauté d'histoire est aussi un projet. Au départ il s'agissait de doter la nation acadienne de symboles identitaires et d'institutions : évêchés, paroisses, journaux, écoles, couvents, collèges, coopératives et mutuelles, de densifier sa population par la colonisation et par là même se doter d'un territoire. En faisant société, à travers ses institutions, la référence acadienne est plus contemporaine, plus politique, qu'historique, si le récit de son histoire fonde la communauté, son dynamisme communautaire et culturel est largement attribuable à son institutionnalisation comme société.

Cette proposition de faire nation, de faire société, est celle portée par ce qui est convenu d'appeler le nationalisme ou le mouvement national, que ce soit le traditionnel (avant 1960) ou le moderne (après 1960). Ce qui les distingue principalement c'est la présence des institutions étatiques.

Avant 1960 la société acadienne se définissait hors le champ politique, au sein de la société civile principalement de l'église. Ce monde a disparu ou encore certaines institutions mises sur place se sont éloignées de la nation acadienne.

Après 1960 il a fallu compter sur l'État. Comment alors faire société lorsque les principales institutions de la vie sociale sont dorénavant le fait d'un État que la communauté acadienne ne contrôle pas du fait de sa minorité.

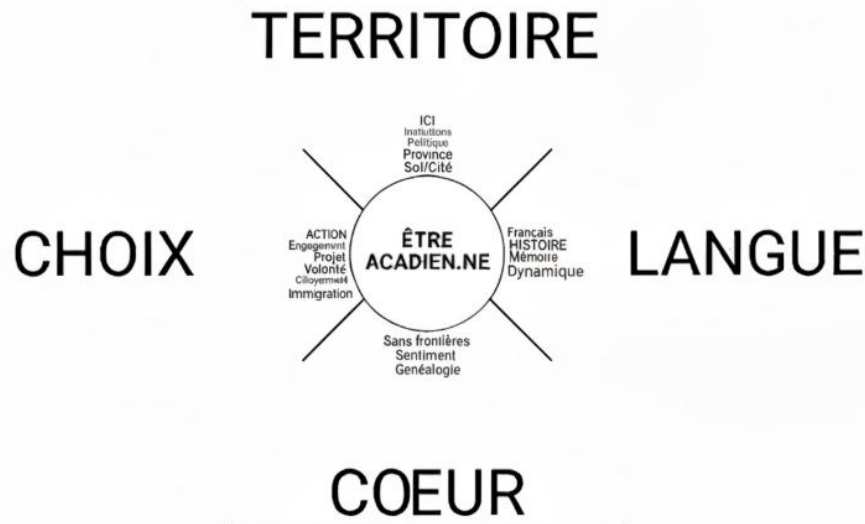
C'est pourquoi l'enjeu identitaire acadien au Nouveau-Brunswick s'est largement porté au cours des 60 dernières sur la question de ses rapports à l'État, notamment provincial. Volonté de décentralisation de l'appareil étatique, création d'un territoire acadien, voire d'une province acadienne, dualisation du système scolaire, du système de santé, régime linguistique, bilinguisme d'État, création d'une université, gouvernance locale.

Un peuple, une nation, pour faire société a besoin d'un ancrage sociétal, institutionnel. Dans l'Acadie traditionnelle l'église fournissait cet ancrage; dans l'Acadie moderne le passage par des institutions politiques est essentiel, d'où la provincialisation des identités. Si l'Acadie atlantique reste le lieu de l'imaginaire de la communauté et de la réalisation d'une culture acadienne, ce sont dans les provinces, à travers des réseaux institutionnels distincts, que se concrétise la communauté d'histoire. Et, c'est l'Acadie du Nouveau-Brunswick, par sa force démographique (plus de 85% des Acadiens y habitent), qui en est le principal foyer.

2.4 Réflexions sur l'identité acadienne

Qu'en est-il aujourd'hui? Nous avons fait une première sonde en puisant des citations sur l'identité acadienne dans des écrits de personnalités connues en Acadie. Près de soixante-dix citations qui, quoique n'ayant pas la prétention d'une analyse scientifique, nous permettront de baliser quelques grands questionnements sur les enjeux de l'identité acadienne contemporaine.

La rose des vents de l'identité acadienne contemporaine



Quatre grands thèmes ressortent de ces citations que nous pouvons répartir sur deux axes : l'axe horizontal, l'Acadie comme choix et action à l'Acadie comme langue et histoire; l'axe vertical, l'Acadie comme territoire ou institution à l'Acadie du cœur, sans frontières. Chacun des thèmes n'est pas exclusif, mais nous avons retenu leur prédominance dans les citations étudiées.

L'axe *choix et langue* est le plus prédominant il représente 60% des occurrences, alors que celui des territoires et du cœur représente 40 %.

1. C'est la **langue et l'histoire**, on ne sera pas très surpris, qui recoupe le plus de citations (35 %), on les retrouve dans presque toutes les citations bien que ces thèmes ne soient pas toujours prédominants. C'est la communauté d'histoire qui définit le cadre dans lequel s'écrit l'avenir.

« *La langue est le seul pays dont on ne peut pas nous déporter.* » (A. Maillet)

« Je n'aime pas le terme francophone et Nouveau-Brunswick, je ne suis pas un francophone. Tu sais, je parle français, mais je ne suis pas un francophone. (...) Je suis plus que ça. J'ai plus de background que ça. » (Donatien Gaudet)

2. Le **territoire et les institutions** apparaissent en deuxième position (25%), c'est un thème prédominant dans les travaux issus des sciences sociales sur l'identité acadienne (sociologie, sciences politiques, droits). Sans lieu l'Acadie ne serait que souvenir.

« *L'identité a besoin d'un "ici" pour se déployer politiquement.* » (M. Doucet)

« Être Acadien, c'est être membre de cette communauté au quotidien, c'est d'être citoyen. » (Chedly Belkhodja)

3. Le **choix et l'action** sont les thèmes les plus populaires chez les acteurs culturels ou politiques de la société acadienne (22%). Ce bloc est souvent associé à l'Acadie comme projet, à l'Acadie comme rupture avec la tradition (la modernité acadienne), à la Nouvelle-Acadie. C'est la porte d'entrée naturelle pour les nouveaux arrivants : on devient Acadien par le choix de l'engagement et du projet de société.

« *L'Acadie n'est plus une fatalité, mais un projet de création.* » (H. Chiasson)

« Un peuple, ce n'est pas seulement la somme des individus qui en font partie, c'est la somme des individus qui s'inscrivent dans une démarche collective. »

(Jean-Marie Nadeau)

- 4 **L'Acadie du cœur, sans frontières**, a le moins de fréquences (18%), c'est le lieu des poètes et marginalement, celui d'une Acadie diasporique. La généalogie et la souche sont aussi présentes, mais représentent des éléments marginaux du corpus.

« *L'Acadie est là où sont les Acadiens, c'est un espace de sentiment...* » (C. Duguay)

« Je suis plus Acadienne que jamais parce que maintenant pour moi l'Acadie, c'est là où je suis. Je charrie mon pays avec moi. (Edith Butler, 2019)

Aujourd'hui, l'immigration francophone en provenance de l'Afrique, du Maghreb, des Caraïbes, des Amériques latine et du sud, du Moyen-Orient, de l'Europe et de l'Asie, contribue de manière tangible à la vitalité démographique, économique et culturelle de plusieurs communautés acadiennes. Dans plusieurs milieux, on observe l'émergence d'un fort sentiment d'appartenance à l'Acadie chez ces nouveaux arrivants, qui s'inscrivent activement dans ses réseaux institutionnels, communautaires et culturels.

Cette réalité invite à poursuivre la réflexion sur les modalités concrètes par lesquelles l'Acadie, en tant que communauté d'histoire, peut reconnaître pleinement la pluralité de ses trajectoires; valoriser l'enrichissement culturel issu de l'immigration; et renforcer un sentiment d'appartenance partagé autour de la langue française, des institutions et du projet collectif acadien.

Une telle approche ne remet pas en question les fondements historiques de l'Acadie, mais s'inscrit plutôt dans la continuité de sa capacité d'intégration, d'adaptation et de résilience, déjà mise en évidence dans le présent rapport. Elle s'inscrit dans l'axe horizontal de la Rose des vents de l'identité acadienne contemporaine, centré sur le choix, l'engagement, la langue et le projet de société acadienne. Les personnes issues de l'immigration et des migrations nationales participent activement et de plein droit au chantier de construction identitaire collective. L'identité de la nouvelle Acadie doit inclure le récit d'immigration et l'apport culturel des nouveaux arrivants

2.5 Construction identitaire et vitalité linguistique : perspectives sociolinguistiques

À la lumière de ces constats préliminaires, quelques concepts théoriques s'imposent. D'abord, il faut considérer la langue non seulement comme un outil de communication, mais également comme un rapport social : un ensemble de pratiques, de normes et de hiérarchies qui distribuent différemment la légitimité, la reconnaissance et l'accès aux ressources selon les espaces (école, travail, services, culture, etc.). De cette perspective, la vitalité linguistique dépend surtout des conditions concrètes qui rendent le français (et ses variétés) possible, rentable symboliquement, et sécurisant à parler au quotidien. L'enjeu n'est donc pas uniquement de « parler français », mais bien de savoir dans quelles conditions on peut le parler sans coût social (stigmatisation, correction, exclusion), notamment dans un contexte où la minorité n'a pas la mainmise sur l'ensemble des compétences de l'État.

Autrement dit, quand tu peux vivre ta langue pleinement, en public, sans crainte de jugement, de regards, ou de questionnements, les conditions sont bonnes pour que ta culture fleurisse. Faire société en français doit passer par la *normalisation du français* dans tous aspects de la vie publique au Nouveau-Brunswick, et ce, de la garderie jusqu'au salon funéraire.

Cette lecture critique éclaire des tensions qui seront observées dans ce rapport : d'une part, des dynamiques qui réduisent l'Acadie à des usages symboliques (marque, tourisme, événements) plutôt qu'à une réalité sociale vécue. D'autre part, les débats sur l'affichage et les politiques linguistiques municipales montrent que la langue est un terrain de pouvoir et de négociation du statut, pas un simple « choix individuel ».

Comment faire pour comprendre le lien entre la **vitalité linguistique** et la **construction identitaire** ? D'abord, la construction identitaire est un processus relationnel et situé par lequel individus et collectivités produisent, négocient et institutionnalisent des appartenances (notamment linguistiques et territoriales), sous contrainte de rapports de pouvoir, en mobilisant des discours, des pratiques et des institutions qui rendent l'identité vivable, reconnue et reproductible dans le temps. La vitalité linguistique correspond au degré auquel une communauté peut soutenir, transmettre et institutionnaliser l'usage de sa langue, de façon à se maintenir comme collectif distinct, autrement dit se reproduire linguistiquement. Cela se réalise grâce à une combinaison de facteurs démographiques, de statut, de soutien institutionnel, ainsi que de pratiques et perceptions qui orientent les choix linguistiques au quotidien. Ainsi peut-on dire que ces deux concepts se rejoignent à bien des égards, et démontrent les multiples liens entre la langue et l'identité sociale, voire institutionnelle et politique.

La vitalité linguistique et la construction identitaire soulèvent donc des questions importantes sur les liens entre la langue, le pouvoir, le territoire, et l'identité. Ici, nous nous arrêterons sur trois éléments : 1) l'insécurité/sécurité linguistique, 2) la gouvernance linguistique, et brièvement, 3) la marchandisation de la langue en Acadie du Nouveau-Brunswick.

La langue légitime : insécurité et reconnaissance des variétés

En Acadie, la vitalité linguistique et identitaire est inséparable des enjeux de (in)sécurité linguistique. Les représentations linguistiques, soit nos conceptions personnelles et nos idées préconçues sur la langue, peuvent produire de l'autocensure et une hiérarchisation interne des locuteurs. Elles fragilisent l'usage public du français malgré un fort attachement identitaire. (Annette Boudreau avec Dubois, et dans ses travaux ultérieurs).

Malheureusement, plusieurs Acadiennes et Acadiens entretiennent toujours une relation complexe avec leur langue, le résultat de discours négatifs en circulation sur la qualité du français acadien, du chiac, ou du brayon, et leur place dans la société. Dans le concret, ceci peut se manifester, par exemple, pendant des interactions banales à l'épicerie, à la banque, ou au SNB où le choix « facile » semble être de passer à la langue majoritaire. Un autre exemple serait quand on préfère garder le silence plutôt que de s'exprimer dans une discussion publique, par crainte de recevoir des commentaires sur son accent, sa qualité de langue, etc.

Ces choix sont le résultat du statut social de la langue française et de l'Acadie dans la sphère publique. Dans la même veine, la construction discursive de « l'acadianité » nous fait comprendre comment l'identité acadienne et la langue se manifestent et se construisent dans les milieux artistiques, et dans le tourisme. Ces travaux (Mélanie LeBlanc et Annette Boudreau) nous aident à distinguer deux risques quant à la situation linguistique en Acadie, soit la folklorisation de la langue/culture, et la dévalorisation des usages ordinaires.

Comme mentionné ailleurs, la langue ne doit pas être réduite à un héritage folklorique, mal adapté à la réalité contemporaine. Cela dit, surévaluer la valeur du français international, et ce, au détriment de notre français acadien dans toutes ses incarnations et ses accents, serait également manquer le bateau.

Implication : toute stratégie de vitalité doit inclure des politiques de reconnaissance pour rendre le français habitable pour les locuteurs réels (y compris chiac/acadien/brayon) tout en outillant l'accès au registre formel pour l'école, le travail et l'État. Ainsi, elle doit servir à déconstruire la dichotomie opposant langue vernaculaire (le français populaire) et les registres formels (le français standard), et ainsi célébrer la richesse de la langue en Acadie, tout en demeurant conscient des autres variétés de français qui existent.

Résumons en disant que la vitalité linguistique en Acadie doit passer à la fois par la reconnaissance et la valorisation des variétés locales réelles, tout en soulignant l'importance du français de référence, qui est une clef d'accès à la communication scientifique internationale et institutionnelle. L'important est de s'exprimer pleinement, et ce, de manière authentique et appropriée à la situation.

Gouvernance linguistique, égalité réelle et complétude institutionnelle

Mais comment arriver à cette normalisation du fait français au Nouveau-Brunswick ? Sur le plan politico-institutionnel, Linda Cardinal conceptualise la « gouvernance linguistique » et insiste sur l'importance d'une égalité substantive (réelle, contextualisée) plutôt que

strictement formelle, notamment par des mécanismes de participation et des capacités institutionnelles propres aux communautés.

En autres mots, les Acadiennes et les Acadiens se doivent d'avoir le contrôle de leurs institutions, non seulement sur le plan légal, mais aussi en pratique. C'est en effet grâce à ce contrôle institutionnel que l'égalité substantive sera possible, ce qui permettra aux Acadiens, aux Acadiennes et aux francophones de faire société pleinement dans leur langue au Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, la complétude institutionnelle explique pourquoi la vitalité linguistique dépend d'abord d'une capacité collective à soutenir des institutions francophones (et non seulement d'attitudes ou d'usages individuels). Elle rappelle que plus une communauté minoritaire dispose d'un ensemble cohérent d'institutions (éducation, services, culture, médias, organismes), plus elle peut socialiser, se former et participer à la vie publique dans sa langue, réduisant ainsi l'assimilation « par défaut ».

Dans le contexte canadien, Stéphanie Chouinard montre que cette complétude peut être soutenue par des arrangements territoriaux (ancrage local, visibilité et services là où la minorité est concentrée) et par des arrangements non territoriaux (structures de gouvernance et réseaux institutionnels francophones opérant à l'échelle provinciale ou supra locale). Ceci est particulièrement pertinent dans le cas du Nouveau-Brunswick, où le français est parlé partout sur le territoire, mais plus densément dans certaines régions. L'enjeu stratégique est donc d'articuler ces deux logiques pour « fermer les maillons » entre institutions et sécuriser des parcours de vie complets en français.

Au-delà des principes évoqués, nous pouvons conclure que la vitalité linguistique et culturelle exige donc une cohérence en matière de politique linguistique aux niveaux :

- **Municipal** : affichage, visibilité, services de proximité, normes d'accueil ;
- **Provincial** : continuité des parcours (petite enfance–école–université–emploi–services), consolidation des institutions, dualité institutionnelle lorsque souhaitable ;
- **Fédéral** : leviers de financement, cadres de droits et mise en œuvre orientée vers l'égalité réelle, substantive.

Marchandisation de la langue et rôle de la traduction

Enfin, les analyses de Monica Heller sur la marchandisation aident à comprendre pourquoi, dans certains contextes, le français peut être simultanément valorisé comme « atout » (tourisme, image de marque, économie) tout en demeurant fragile comme langue d'usage ordinaire dans la sphère publique. La langue circule alors comme ressource économique, mais pas nécessairement comme droit vécu ni comme norme sociale. Le risque en misant uniquement sur les aspects marchands ou économiques de la langue, surtout en contexte bilingue, est de réduire la langue à une simple question de communication, voire de service à la clientèle, et non une question de statut civique, de droit, d'identité et de culture.

Dans un registre complémentaire, les travaux de Matthieu LeBlanc sur la traduction et le bilinguisme institutionnel rappellent que les régimes de langues officielles reposent fortement sur des pratiques langagières « médiées » (traduction, documents, communication organisationnelle), qui peuvent soutenir l'accès, mais aussi parfois masquer des inégalités d'usage réel (langue de travail, trajectoires professionnelles). Il est donc important d'éviter que l'Acadie ne soit réduite à une « marque » ou à une prestation bilingue essentiellement traductionnelle, et de renforcer, en parallèle, les conditions d'un français vivant dans les interactions, services et milieux de travail, notamment dans la fonction publique, mais aussi bien au-delà de celle-ci.

Ce dernier point est d'une importance particulière dans le contexte actuel, où l'omniprésence grandissante de l'intelligence artificielle rend la traduction automatique particulièrement attirante en contexte institutionnel, au détriment d'interactions authentiques. Bien que ces technologies puissent être utiles dans certains contextes, il est primordial de permettre aux locuteurs du français la chance de parler leur langue en milieu de travail, et d'offrir aux citoyens francophones des services de qualité égale, donc humaine, et respectueuse de leur héritage.

Construction identitaire et vitalité linguistique, projet politique

En guise de conclusion, une dernière affirmation : il est important de souligner que, malgré l'importance transversale de la langue française, les fondements de l'identité acadienne reposent sur plus que la langue. Bien qu'elle soit centrale, il n'en demeure pas moins que la langue française ne représente qu'un aspect de l'identité acadienne, un élément qui contribue à sa spécificité historique et nationale globale.

C'est ainsi que nommer l'Acadie devient une question identitaire et politique d'autant plus importante, tout comme la normalisation de la langue française dans toutes les sphères de la vie au Nouveau-Brunswick, et dans les provinces de l'Atlantique. C'est donc en considérant les dynamiques de pouvoir entourant la langue, ainsi que les enjeux relatifs à la sécurité linguistique, à la gouvernance et à la complétude institutionnelle, et enfin au défi de la marchandisation de la langue, que nous arrivons à comprendre la construction identitaire acadienne, et la vitalité de la langue française au Nouveau-Brunswick, comme représentant deux côtés d'une même médaille.

L'Acadie du Nouveau-Brunswick est un fait et un projet.

Comme fait, elle est une communauté constituée au fil des ans autour d'un récit historique, de fondements identitaires et d'un réseau institutionnel propre. Toutes les personnes qui habitent cet espace francophone, peu importe leurs origines, vivent les conditions de cette communauté d'histoire et sont Acadiennes.

L'Acadie est un projet en développement continu. Elle est une communauté nationale minoritaire qui lutte pour son autonomie, son épanouissement culturel, son développement économique et communautaire, la défense de sa langue, etc. C'est un choix, et c'est un projet qui existe depuis plus d'un siècle, le projet de faire société en français.

L'Acadie du Nouveau-Brunswick est le foyer principal de l'Acadie de l'Atlantique.

3 Éléments d'une stratégie de construction identitaire – L'éducation

Au cours des soixante dernières années le système scolaire au Nouveau-Brunswick s'est largement modifié en direction d'une autonomie pour les deux communautés linguistiques (dualité). L'établissement de la dualité administrative au ministère de l'Éducation et d'un réseau distinct de districts scolaires francophones et anglophones s'est consolidé (1979). En 1981, la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés de langues officielles accordant à l'Acadie du Nouveau-Brunswick « le droit à des institutions d'enseignement distinctes » fut adoptée. En 1982, la Charte canadienne des droits et libertés constitutionnalise ces droits par l'entremise de l'article 23, le droit à des écoles distinctes et à leur pleine gestion.

Ces gains institutionnels sont importants. Ils ont permis à la communauté acadienne de se doter d'un réseau scolaire propre et de mieux protéger la transmission du français en milieu minoritaire. Toutefois, une question centrale demeure : cette autonomie gestionnaire s'est-elle traduite par un contenu éducatif réellement à la hauteur du projet collectif acadien? Autrement dit, l'école acadienne transmet-elle seulement en français, ou transmet-elle aussi une mémoire collective, une compréhension du milieu, des institutions, des droits et une capacité d'agir en tant que communauté d'histoire?

3.1 La double mission de l'école acadienne

L'école acadienne est responsable d'une double mission : la réussite scolaire et la construction identitaire. Cette double mission de l'École acadienne est bien résumée dans le document préparatoire aux États généraux 2026 :

- « Transmettre des connaissances sur l'Acadie, son histoire, sa culture, ses enjeux. Si l'école acadienne ne le fait pas, alors qui le fera ?
- Créer des citoyens informés et critiques, capables de faire sens du monde en français. » (Mathieu Wade, Habiter l'Acadie, 2026)

La double mission est également au cœur de la politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) adoptée en 2010 :

« Le système éducatif acadien et francophone assure à chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, des apprentissages éducatifs qui contribuent à sa réussite éducative et au développement de son identité linguistique et culturelle. » (PALC, 2010).

La double mission de l'école acadienne nécessite également une réflexion au niveau de la formation du personnel enseignant. Plus largement, elle ne peut pas demeurer une simple déclaration d'intention. Elle doit se traduire dans la formation universitaire, dans les programmes, dans les ressources pédagogiques, dans les attentes d'évaluation et dans les priorités institutionnelles. Quelle que soit la matière dans laquelle les étudiant-es en éducation se spécialisent, est-ce que l'Université les sensibilise et les outille adéquatement pour le volet construction identitaire de leur enseignement?

3.2 La petite enfance – le premier maillon du système d'éducation

Dans le contexte acadien, la petite enfance (0-5 ans) constitue ainsi le premier espace structuré où se joue la construction de l'identité linguistique et culturelle, avant même l'entrée à l'école.

Le rapport d'Équipe Acadie (2022) rappelle que les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont déterminants à la fois pour la réussite scolaire et pour la transmission de la langue et de la culture de la minorité francophone. Cette vision implique que les garderies éducatives francophones ne sont pas de simples services de garde, mais des milieux éducatifs qui participent à la construction identitaire.

Grands enjeux des services à la petite enfance

3.2.1 Enjeu 1 - Dualité en petite enfance, un chantier inachevé

Contrairement au système scolaire, où la dualité linguistique est pleinement reconnue depuis 1981, avec des réseaux francophones et anglophones distincts et une gouvernance séparée, la petite enfance, intégrée au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance depuis 2010 afin d'être inscrite dans un continuum éducatif, n'a pas été structurée selon ce même modèle de dualité administrative.

Les garderies éducatives fonctionnent ainsi dans un cadre provincial unique, avec des permis attribués selon la langue de service (francophone, anglophone ou double permis), mais sans structure administrative francophone distincte. Cela signifie que, même lorsqu'un curriculum francophone existe, il n'est pas protégé par un régime de dualité comparable à celui de l'école.

Effets de l'absence de dualité

Si l'accès à l'éducation en français est un droit acquis, ce n'est pas le cas au niveau de la petite enfance. Le manque de places dans les garderies éducatives francophones pousse de nombreux parents à recourir à des garderies anglophones ou à double permis, ce qui facilite ensuite l'inscription des enfants au système scolaire anglophone. Cette situation est « lourde de conséquences » pour les prochaines années, car elle ouvre la porte à une assimilation précoce au moment même où la langue et l'identité se structurent. L'inclusion des garderies éducatives dans le système dualiste faciliterait la résolution de cette grave iniquité et assurerait un meilleur continuum avec l'école.

Sur le plan politique, plusieurs organismes acadiens communautaires plaident depuis quelques années pour étendre la dualité à la petite enfance, afin que les services 0-5 ans s'inscrivent dans le même cadre structurant que l'école acadienne [SANB et al., 2025]. Pour l'instant, cette extension n'a pas été mise en place. Le secteur de la petite enfance se campe dans un modèle hybride, guidé par le besoin d'accès facile et la flexibilité économique, plutôt que par une approche basée sur les droits collectifs et la construction identitaire.

3.2.2 Enjeu 2 : accès insuffisant et pertes de places dans les garderies éducatives acadiennes

L'état des lieux des garderies éducatives francophones au Nouveau-Brunswick montre un réseau important mais fragile, avec environ 5 400 places désignées francophones sur un total de l'ordre de 16 000 à 17 000 places subventionnées, soit environ 30 à 33% de l'ensemble des places subventionnées dans la province. [Gouvernement du N.-B., 2022].

Malgré la création de nouvelles places, des pertes nettes sont survenues, notamment la conversion d'environ 75 places francophones vers un curriculum anglophone au nord de la province en 2025, ce qui a suscité une réaction publique importante [Acadie Nouvelle, 2025]. Trois organismes, la SANB, l'AFGENB et l'AFPNB, ont déposé une plainte collective auprès du Commissariat aux langues officielles afin de dénoncer ces conversions et de réclamer une meilleure protection des places francophones [SANB, 2025].

Manque de places et impact identitaire

Dans plusieurs régions, particulièrement au sud de la province, le District scolaire francophone Sud a parlé d'un « manque criant » de places en garderies francophones, soulignant que des enfants francophones se retrouvent forcés de fréquenter des services anglophones faute d'alternatives.

Sur le plan identitaire, ce déficit d'accès signifie que de nombreux enfants issus de familles acadiennes, francophones ou ayants droit ne bénéficient pas d'une immersion précoce en français, ni d'un environnement où la culture acadienne est valorisée comme cadre principal. Cela contredit l'esprit de la PALC et affaiblit la capacité du système éducatif à remplir sa double mission (réussite et construction identitaire) dès la petite enfance qui est le berceau de l'identité.

3.2.3 Enjeu 3 : gouvernance, Politique 901 et protection des acquis

La Politique 901, adoptée en 2022, encadre l'attribution et la désignation des places préscolaires en garderie éducative, en visant à privilégier des secteurs et des populations ciblées, y compris les familles francophones en contexte minoritaire [Gouvernement du N.-B., 2022].

Toutefois, plusieurs critiques émergent du terrain : la politique ne comporte pas, à ce stade, de mécanismes suffisamment fermes pour empêcher les conversions de places francophones vers l'anglais, ni pour garantir à long terme le maintien de la capacité francophone dans les régions où la demande est forte [SANB et al., 2025].

3.2.4 Enjeu 4 : Protection juridique limitée

Les plaintes collectives déposées en 2025 visent précisément à obtenir : une reconnaissance explicite de la responsabilité de l'État envers la protection des places francophones ; une reddition de comptes quant aux décisions de

conversion ; et une meilleure cohérence entre la Politique 901, la PALC et les engagements en matière de dualité [SANB, 2025]. Du point de vue de la construction identitaire, sans protections légales solides, les garderies éducatives risquent, avec le temps, de passer de véritables milieux de socialisation acadienne à des services plus bilingues ou anglophones.

3.2.5 Enjeu 5 : immigration, nouvelles familles et inclusion

L'immigration francophone et les migrations internes enrichissent les communautés acadiennes et contribuent à leur vitalité démographique, économique et culturelle [Gouvernement du N.-B., 2023]. Les garderies éducatives francophones sont souvent le premier lieu où ces familles entrent en contact concret avec les réseaux institutionnels acadiens.

Des travaux sur l'intégration des nouvelles familles francophones arrivantes dans les garderies éducatives du Nouveau-Brunswick montrent que les pratiques d'accueil, d'accompagnement parental et de sensibilisation au rôle identitaire de ces milieux sont cruciales [Gouvernement du N.-B., s.d.]. Lorsque ces pratiques sont absentes ou fragiles, les familles peuvent se tourner vers des services anglophones perçus comme plus simples d'accès, ce qui a un impact direct sur la transmission de l'Acadie comme communauté d'histoire.

Ainsi, la petite enfance se trouve au croisement de deux dynamiques : la nécessité de reconnaître pleinement les personnes issues de l'immigration comme participantes à part entière au projet collectif acadien ; et l'obligation de leur offrir, dès la garderie, un environnement où la langue, l'histoire et les institutions acadiennes, dans une perspective inclusive, sont visibles et expliquées, et non seulement évoquées de manière symbolique.

La petite enfance doit être reconnue comme un maillon essentiel de la chaîne institutionnelle : c'est là que se joue, très tôt, la possibilité d'une continuité entre famille, garderie, école et vie communautaire.

3.3 L'école en milieu minoritaire et la construction identitaire

Dans une communauté minoritaire, l'école ne transmet pas seulement des connaissances, elle transmet un « nous ». Elle transmet une manière de se situer dans le temps, dans un territoire, dans une histoire faite de ruptures et de reconstructions. Elle transmet aussi une capacité d'agir, comprendre ses institutions, lire le monde social et se projeter collectivement.

Dans ce chapitre, nous voulons évaluer comment l'école acadienne remplit sa mission de construction identitaire acadienne, tenant compte de l'évolution rapide de la société, et des défis importants liés au contexte minoritaire dans lequel l'Acadie évolue. Le système garantit-il, pour tous les élèves, une formation qui construit réellement la mémoire collective et les enjeux actuels et futurs de la société acadienne? En complément à la

transmission des connaissances historiques, est-ce que les élèves sont outillés pour bien comprendre les enjeux et le projet de société acadien?

Dans une minorité, cette trame est plus fragile par nature, parce que l'environnement social majoritaire n'en assure pas spontanément la transmission. L'école devient alors le lieu où l'on transforme une appartenance en connaissance, et une connaissance en conscience.

Comme le démontre le document préparatoire aux États généraux, « L'école acadienne focalise davantage sur les sciences naturelles et les mathématiques que les sciences sociales et humaines. Lorsque l'on compare l'offre de cours au secondaire dans les districts francophones et anglophones, on observe une réelle différence en termes de *culture* scolaire. » (p. 17). Cette situation mérite réflexion. Et la formation universitaire des futur.es enseignant.es devrait être ajustée en conséquence.

3.4 Cadre d'analyse pour l'étude des programmes : distinguer présence et garantie

Si la petite enfance constitue le premier maillon du continuum éducatif et révèle déjà des fragilités importantes dans la continuité institutionnelle acadienne, l'analyse des programmes scolaires permet ensuite de vérifier si, une fois entré à l'école, le système garantit réellement la transmission d'une trame acadienne commune. Pour ce faire, il faut distinguer la simple présence d'un contenu de sa garantie réelle dans les apprentissages.

Les curriculums des programmes scolaires distinguent des niveaux d'importance à accorder aux contenus proposés. Une garantie que le curriculum se répercutera dans la salle de classe existe lorsque le contenu est identifié comme obligatoire, qu'il doit résister aux aléas du terrain, au manque de temps, aux variations d'enseignants, aux choix de ressources. Dans le contexte particulier des communautés minoritaires, ce facteur peut être très important. Nous proposons quatre critères simples, observables, qui permettent d'objectiver cette distinction.

- Premier critère, les objets d'apprentissage et les concepts sont explicitement obligatoires, inscrits dans ce qui doit être priorisé lorsque le temps manque, comme apprentissages essentiels ou équivalents.
- Deuxième critère, ces objets et concepts sont liés à des attentes d'évaluation explicites, de sorte que la trame commune ne dépende pas seulement des initiatives locales.
- Troisième critère, ils sont inscrits dans une progression cumulative, avec des retours structurés d'une année à l'autre.
- Quatrième critère, le système facilite l'accès aux ressources pertinentes, non pas en imposant un matériel unique, mais en rendant disponible, de manière simple et immédiate, un espace commun de références et d'exemples alignés sur les objets obligatoires.

Le contenu pédagogique est également un facteur important. C'est ici que se joue un point décisif. Une communauté peut survivre longtemps avec des symboles. Mais elle se fragilise lorsqu'elle perd la capacité d'expliquer son propre présent, ses institutions, ses défis, ses droits, ses vulnérabilités. Autrement dit, il ne suffit pas que l'Acadie soit reconnue, il faut qu'elle soit structurante. **Et pour être structurant, le contenu pédagogique sur l'Acadie ne peut pas être uniquement culturel ou commémoratif. Il doit aussi être civique et institutionnel, adapté à l'âge, mais réel, progressif, et cumulatif.** Une mémoire « symbolique » fait retenir des repères. Une mémoire « civique » donne des clés explicatives et des outils d'action, comment une communauté s'est reconstruite, comment ses institutions se sont formées, comment des conflits scolaires et linguistiques ont façonné la vie publique, comment des droits se sont consolidés, comment les changements démographiques sont intégrés, comment le réseau associatif et culturel agit, et comment ces éléments éclairent les défis contemporains.

Nous appliquerons ces concepts à deux programmes, susceptibles de jouer un rôle important dans la construction identitaire acadienne ou en milieu minoritaire : le programme de français et celui de sciences humaines.

3.5 Le curriculum sur l'Acadie – Le programme d'enseignement du français

3.5.1 Cadre politique et mission éducative

Les documents officiels insistent sur la nécessité de développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone et de sensibiliser les élèves aux défis liés à l'usage du français dans un environnement majoritairement anglophone. Ils ne réfèrent pas ou très peu à la communauté acadienne. Cette situation témoigne de la manière dont les contenus identitaires sont structurés dans les orientations pédagogiques officielles.

3.5.2 Place des termes Acadie, acadien et acadienne

L'examen des programmes de français de la maternelle à la 12^e année révèle que les mots Acadie, acadien ou acadienne n'y apparaissent presque pas. Les programmes utilisent plutôt des termes généraux tels que francophonie, culture francophone, communauté francophone ou contexte minoritaire. Cette formulation large vise à englober toutes les identités francophones, mais elle a pour effet de rendre l'Acadie invisible dans les textes officiels.

Dans le programme de Français 9^e année, cette absence est particulièrement notable. Par exemple, l'objectif 2.2.5 demande à l'élève de savoir apprécier la richesse de son patrimoine culturel, d'affirmer avec fierté son appartenance à la communauté francophone et de contribuer à son essor. Bien que cet objectif touche directement à la construction identitaire du point de vue linguistique, il ne mentionne pas explicitement l'Acadie ni l'identité acadienne. D'autres sections du programme indiquent que les élèves doivent consommer des produits culturels francophones, sans

préciser qu'il peut s'agir de produits culturels acadiens. On parle également de prise de conscience de son identité en tant que francophone, mais jamais en tant qu'Acadien ou Acadienne.

Cette absence n'est pas sans conséquence. Elle signifie que les programmes ne prescrivent pas explicitement l'étude de la culture acadienne, de son histoire, de ses auteurs ou de ses réalités linguistiques. Elle peut réduire la visibilité de la culture acadienne dans l'enseignement, laisser place à une interprétation large de la culture francophone et contribuer à une variabilité importante entre les écoles. Elle peut également affaiblir la cohérence entre les objectifs identitaires de la Politique d'aménagement linguistique et culturel et les pratiques pédagogiques réelles. Enfin, elle peut limiter la reconnaissance des variétés linguistiques locales, qui ne sont pas mentionnées dans les programmes.

L'intégration de ces contenus dépend donc entièrement de l'interprétation des enseignants et des initiatives des écoles, ce qui entraîne une grande variabilité dans les pratiques pédagogiques.

3.5.3 Intégration culturelle implicite dans les programmes

Même si les termes liés à l'Acadie sont absents, les programmes reposent sur l'idée que la compréhension de la langue passe par la culture. Ils encouragent l'étude de réalités locales, de contextes historiques et de références culturelles propres au Nouveau-Brunswick. Cette approche ouvre la porte à l'intégration de contenus acadiens, mais de manière indirecte et non obligatoire.

Dans le programme de Français 9e année, l'élève est constamment désigné comme francophone, ce qui contribue à une « identité » large et inclusive, mais qui dilue la spécificité acadienne. L'intégration de contenus acadiens repose donc sur la volonté individuelle des enseignants plutôt que sur des directives officielles. Et il n'est pas certain que la formation des futur.es enseignant.es les prépare adéquatément à la transmission des connaissances sur la société acadienne et sur la construction identitaire.

3.5.4 Présence variable des auteurs acadiens dans les pratiques scolaires

Les programmes de français prévoient certaines exigences concernant les œuvres complètes à étudier. Entre la 9e et la 11e année, l'élève doit étudier trois œuvres complètes, dont une acadienne. En 12e année, deux œuvres complètes doivent être étudiées, dont une acadienne. Ces exigences constituent l'un des rares endroits où la culture acadienne est explicitement prise en compte, même si les termes Acadie ou acadien ne sont pas utilisés dans les objectifs généraux. On propose tout de même de lire des auteurs

acadiens tels que: Melvin Gallant, Anne-Marie Sirois, Gérald LeBlanc, Gracia Couturier, Antonine Maillet, Herménégilde Chiasson, etc.

Cependant, la mise en œuvre de ces exigences varie considérablement d'une école à l'autre. L'absence de directives culturelles explicites dans les autres parties du programme contribue à cette variabilité.

3.5.5 Activités culturelles et initiatives scolaires

Les écoles francophones compensent souvent l'absence de références explicites à l'Acadie dans les programmes par des initiatives culturelles variées. Ces activités permettent aux élèves de vivre la culture acadienne de manière concrète.

Exemples d'activités : participation au Salon du livre (Dieppe, Shippagan, Edmundston), rencontres avec des auteurs acadiens, ateliers d'écriture, spectacles d'artistes francophones, résidences d'artistes, projets interdisciplinaires sur l'histoire acadienne.

Mentionnons également la contribution exceptionnelle des Jeux de l'Acadie, un événement phare pour l'affirmation acadienne chez les jeunes. Les districts scolaires appuient et collaborent avec cet événement.

3.5.6 Enjeux liés à la langue et aux variétés linguistiques

Le programme de Français 9e année aborde les niveaux de langue et mentionne que certains régionalismes enrichissent la langue française. Toutefois, il ne nomme pas explicitement le français acadien, le chiac ou le français brayon, alors qu'il s'agit de variétés linguistiques importantes dans plusieurs régions du Nouveau-Brunswick. Cette omission contribue à une invisibilisation des pratiques linguistiques locales et peut amener certains élèves à percevoir leur manière de parler comme moins légitime.

3.5.7 Sommaire des constats sur l'analyse du programme de français

Les programmes de français du Nouveau-Brunswick démontrent une volonté de soutenir la construction linguistique francophone, mais cette volonté ne demeure qu'implicite et volontaire en ce qui concerne l'identité acadienne. L'absence des termes Acadie et acadien dans les documents officiels crée un espace d'interprétation qui peut mener à une mise en œuvre inégale.

Les programmes de français du Nouveau-Brunswick offrent un cadre général favorable à la construction linguistique francophone, mais l'absence explicite des termes Acadie et acadien limite la portée de cette mission. Cette omission contribue à une variabilité importante dans l'intégration de la culture acadienne et peut affaiblir la transmission des référents culturels essentiels à la vitalité de la communauté. Les écoles et les enseignants jouent

un rôle déterminant dans l'intégration de la culture acadienne, ce qui entraîne des disparités importantes entre les milieux scolaires.

Pour renforcer la cohérence entre les politiques éducatives et les pratiques pédagogiques, il serait pertinent d'intégrer explicitement l'Acadie et l'identité acadienne dans les programmes de français, d'augmenter la présence obligatoire d'œuvres acadiennes et de valoriser les variétés linguistiques locales.

Compte tenu du lien étroit entre la vitalité identitaire et la vitalité linguistique, l'enseignement du français se prive d'un attachement et d'une motivation importante pour l'apprentissage du français chez les jeunes. Cela est particulièrement dommageable dans un contexte où l'anglais est très fortement dominant.

3.6 Le curriculum sur l'Acadie – sciences humaines

Nous examinerons dans un deuxième temps le programme de sciences humaines dans le système scolaire acadien, mettant l'accent à partir de la 3^e année. Bien que ce programme reçoive une faible part du temps d'enseignement, il demeure essentiel à la construction identitaire.

Le cadre général (objectifs, principes directeurs) du programme de sciences humaines ne fait aucune mention de l'identité et de la culture acadiennes. Même le volet « Culture et patrimoine » se limite à la francophonie et à la langue française.

Par exemple :

- ✓ À la fin du cycle de la maternelle à la 2^e année, l'élève doit pouvoir : Prendre conscience de son appartenance à la francophonie des provinces de l'Atlantique au sein d'une société culturelle diversifiée; découvrir les produits culturels francophones de son entourage.
- ✓ « À la fin du cycle de la 3^e à la 5^e année, l'élève doit pouvoir : Prendre conscience de son appartenance à la francophonie des provinces de l'Atlantique au sein d'une société culturelle diversifiée.
- ✓ À la fin du cycle de la 6^e à la 8^e année, l'élève doit pouvoir : Approfondir sa connaissance de la culture francophone et affirmer sa fierté d'appartenir à la francophonie nationale.
- ✓ À la fin du cycle de la 9^e à la 12^e année, l'élève doit pouvoir : Prendre connaissance de son appartenance à la grande francophonie mondiale et profiter de ses bénéfices. » MÉDPE, 2025.

En 4^e année du programme de sciences humaines, l'intention est de présenter le portrait du Nouveau Brunswick en reliant passé et présent. On pourrait croire que l'Acadie y serait un fil obligatoire, puisqu'elle est constitutive de l'histoire du territoire. Pourtant, les repères acadiens les plus déterminants apparaissent surtout sous forme de suggestions dans une annexe, l'ANNEXE 4 Événements importants. Or, une annexe et des exemples rendent l'Acadie possible, mais ils ne la garantissent pas. Lorsqu'un repère fondateur

comme 1604, ou une séquence structurante comme 1755 à 1764 et 1881, dépend du statut d'annexe, le système accepte, de fait, que ces repères puissent être contournés sans faute curriculaire.

En 5^e année, le programme cible davantage la diversité des groupes et des trajectoires. Il nomme explicitement plusieurs groupes et demande de décrire leurs territoires d'établissement. Le fait acadien y apparaît, mais souvent sous une formulation de type catégorie, « population d'ascendance française et acadienne ». Ici, l'enjeu n'est pas la reconnaissance. Si l'Acadie est principalement introduite comme catégorie parmi d'autres, elle risque d'être connue sans être structurante, reconnue sans être intégrée, nommée sans servir de cadre de compréhension et de participation au milieu.

En 6^e année, le curriculum est centré sur le Canada. Il met l'accent sur trois composantes : l'organisation (territoires, institutions), le changement (temps forts de l'histoire, économie, guerres, vote des femmes, etc.) et la diversité (composition et répartition de la population, migrations, comparaisons internationales, etc.).

En 11^e année, l'Histoire du Canada apporte un retour à une trame plus structurée. On y retrouve des repères acadiens significatifs, et un thème explicite sur l'Acadie. Mais ce retour arrive tard, après plusieurs années sans consolidation obligatoire. De plus, lorsque certains aspects sont présentés comme moins essentiels ou moins évalués, la variabilité augmente en pratique, car ce qui est moins évalué devient mécaniquement plus variable. Or, une mémoire collective ne se maintient pas par l'optionnel, elle se maintient par le commun.

Enfin, le cours d'Histoire 12 sur l'Acadie représente la charpente la plus apte à transformer des repères en compréhension civique et institutionnelle. Il donne les clés explicatives, reconstruction, institutions, tensions, droits, enjeux contemporains. Mais il demeure optionnel. Cela crée un paradoxe structurel. Le cours qui stabilise le mieux la mémoire collective est précisément celui qui n'est pas garanti à tous.

Dire que ce cours existe ne répond pas au problème. La question est de savoir si tous les élèves reçoivent, dans le parcours obligatoire, les clés minimales qui rendent l'Acadie intelligible comme société. Si ce n'est pas le cas, alors la cohésion devient variable, les repères communs deviennent variables, et la capacité d'agir devient variable. Ce ne sont pas des impressions. Ce sont des effets observables. Variabilité de repères communs, au sein d'une cohorte, tous les élèves ne partagent pas les mêmes références. Variabilité de conscience historique, tous ne peuvent pas relier un enjeu contemporain à une séquence historique et institutionnelle. Variabilité de capacité d'agir, tous ne comprennent pas également les institutions, les droits et les leviers civiques.

Trois problèmes majeurs se posent dans le programme de sciences humaines.

3.6.1 Rupture de continuité - le vide entre la 5^e et la 12^e année

C'est ici qu'apparaît un vide structurel incontournable. Entre la 5^e et la 11^e année, la continuité de la trame acadienne se brise. La 6^e est centrée sur le Canada, la 7^e et la 8^e basculent vers une histoire du monde, de l'Antiquité à

la Renaissance, donc hors champ de l'Acadie post 1604. La 9e et la 10e, dans notre parcours francophone, se vivent largement sous l'angle des enjeux, sans exploration historique et civique systématique et cumulative du fait acadien. Puis l'Histoire du Canada arrive en 11e année comme premier grand retour obligatoire à une trame historique structurée.

Le résultat est plus grave qu'un simple manque de contenus. C'est un manque de rythme et de continuité. On expose l'élève au primaire, on l'éloigne pendant plusieurs années formatrices, puis on réintroduit tardivement des éléments. Dans une minorité, cette rupture agit comme une érosion lente. L'élève conserve quelques repères, déportation, drapeau, tintamarre, mais il perd souvent la capacité de relier ces repères à une compréhension civique et institutionnelle complète. Et lorsque le lien entre histoire et institutions se défait, ce n'est pas seulement la mémoire qui s'affaiblit, c'est la capacité d'agir qui devient inégale.

3.6.2 Absence de critères de garantie

En harmonisant l'ensemble, notre lecture mène à un argument central. Le système présente l'Acadie sans la garantir. Dire qu'un contenu est présent ne répond pas à la question centrale. Il faut demander, quel est son statut réel. Est-il formulé comme objet d'apprentissage obligatoire? Est-il intégré à ce qui est priorisé lorsque le temps manque? Est-il associé à des attentes d'évaluation? Est-il inscrit dans une progression? Et, au besoin, le système facilite-t-il l'accès aux ressources qui permettent de le mettre en œuvre?

3.6.3 La francophonie générale – la déconstruction identitaire

Faute d'une trame acadienne structurante, la francophonie scolaire peut glisser vers une francophonie générale, où l'Acadie devient un segment parmi d'autres, plutôt que le cadre central d'accueil et d'intelligibilité du milieu. La construction identitaire est ainsi effacée ou marginalisée.

3.6.4 Constats en sciences humaines – Trame acadienne et identité culturelle

Les sciences humaines sont probablement le lieu curriculaire où l'enjeu de garantie apparaît avec le plus de netteté. L'Acadie y est bien présente à certains moments, parfois même de manière claire, mais elle n'y est pas structurée avec une continuité suffisante pour assurer à tous les élèves une trame commune de compréhension du milieu. Le problème n'est donc pas seulement celui de la présence, mais celui de la progression, de la hiérarchisation et de l'évaluation des contenus.

Affirmer que l'Acadie comme communauté d'histoire est le cadre d'accueil et d'intelligibilité du milieu ne signifie pas effacer les autres récits. Cela signifie offrir à tous les élèves, y compris ceux nouvellement arrivés, la trame

commune qui permet de comprendre le territoire, ses institutions, ses droits, ses vulnérabilités, et ses défis. Sans ce cadre, l'inclusion peut devenir une juxtaposition de récits plutôt qu'une compréhension partagée d'un milieu. Un cadre d'accueil structurant ne ferme pas la porte. Il donne des repères communs qui permettent précisément de participer, de comprendre, et de s'insérer dans la vie collective.

3.7 L'orientation de l'éducation – le rôle du MÉDPE

3.7.1 Le Plan d'éducation

Le Plan d'éducation établit les grandes orientations adoptées par le gouvernement provincial dans le secteur de l'éducation. Il est dualiste, c'est-à-dire que les secteurs francophone et anglophone bénéficient d'un plan distinct.

Le MÉDPE a initié le renouvellement du Plan d'éducation 2026 – 2035 pour le secteur francophone. Un document de discussion a fait l'objet de consultations à l'automne 2025. La construction identitaire communautaire est totalement absente du document. Plus encore, un des objectifs proposés vise plutôt à « aider chaque personne apprenante à construire son lien avec la langue et la culture françaises ». La culture acadienne est absente. Dans le rapport sur les consultations, le ministère a compilé plusieurs commentaires sur la pertinence d'inclure la construction identitaire communautaire. Le nouveau Plan d'éducation doit être dévoilé au printemps 2026.

3.7.2 La PALC : entre le discours et la réalité

La Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) est un cadre d'orientation adopté pour guider l'école francophone en milieu minoritaire dans une mission qui dépasse la seule transmission des savoirs scolaires. Elle vise à faire de l'école un lieu de réussite éducative, mais aussi un espace de construction linguistique, culturelle et identitaire, en lien avec la vitalité de la communauté acadienne. Autrement dit, la PALC repose sur l'idée que l'école ne doit pas seulement instruire en français, mais aussi contribuer activement à former un sentiment d'appartenance, à transmettre un héritage collectif et à soutenir la continuité culturelle d'une communauté minoritaire exposée à de fortes pressions assimilatrices.

Elle propose des moyens intéressants : faire de l'école un foyer d'épanouissement culturel, intégrer les arts, les artistes, l'histoire ainsi que le patrimoine acadien, développer un espace culturel francophone, miser sur les partenariats communautaires, puis former le personnel à la pédagogie en milieu minoritaire et au rôle de passeur culturel.

Le problème n'est donc pas l'absence d'intentions, mais bien le fait que ces outils relèvent surtout de l'animation et de la volonté locale. Elle ne dispose

pas de ressources propres, d'encadrement et d'évaluation en appui au curriculum. Lorsque que, en plus, le curriculum fait peu de place à la construction identitaire, la PALC devient simplement un appel à l'offre de services par la communauté et le milieu des arts et de la culture. Notons que la PALC est assujettie au Plan d'éducation du secteur francophone du ministère. Le document de discussion pour le renouvellement du Plan 2026 – 2035, ne fait aucune mention de la construction identitaire et propose plutôt de « promouvoir la langue et la culture française ». La mission identitaire de l'École acadienne est de ce fait fortement affaiblie.

La politique parle aussi d'une culture « contemporaine et pluraliste », ouverte sur le monde et reconnaissant la contribution de différents groupes culturels. Cette ouverture est importante et peut certainement être féconde, mais elle peut aussi, si elle n'est pas solidement arrimée à des contenus obligatoires centrés sur l'histoire, la mémoire et la trajectoire acadiennes, contribuer à diluer le fait acadien dans une francophonie plus générale. L'Acadie risque alors d'être moins transmise comme socle central du récit communautaire que comme une composante parmi d'autres d'un espace francophone élargi. Il est ainsi plus difficile pour l'Acadie d'inclure et d'enrichir sa culture grâce aux personnes issues de l'immigration ou de la migration interprovinciale, ce qui est néfaste pour une minorité appelée à résister, au quotidien, à des forces culturelles extérieures très importantes.

3.7.3 Écoles anglophones dans les communautés francophones

Nous souscrivons à la préoccupation soulevée dans le document préparatoire aux États généraux relativement à la construction d'écoles anglophones dans les municipalités de Dieppe et de Shediac. Wade souligne les « risques de dévitalisation qui résulterait d'une anglicisation accélérée de deux des principales villes acadiennes au Nouveau-Brunswick. » (p. 12) La présence d'écoles anglophones dans des communautés francophones qui peinent déjà à maintenir leur situation linguistique faiblement majoritaire peut favoriser l'installation de familles anglophones dans ces communautés et faciliter l'inscription d'ayant droit dans les écoles anglophones. La suggestion que ces nouvelles écoles se spécialisent dans l'immersion en français peut prévenir ce risque, tout en favorisant un niveau de bilinguisme fonctionnel chez les anglophones qui le souhaitent. Et cela ne priverait pas les anglophones qui ne souhaitent pas devenir bilingues d'éducation en anglais, comme cela est déjà le cas présentement.

3.8 Gouvernance et imputabilité

Malgré la dualité, des failles importantes ont été relevées au niveau du curriculum quant à la transmission de la mémoire collective et la construction identitaire axée sur les changements démographiques et les enjeux actuels. Ces failles obligent une réflexion en

profondeur sur la gouvernance de l'éducation en français au NB, particulièrement en ce qui a trait à l'orientation des programmes et curriculums. Qui est responsable lorsque la trame identitaire est fragmentée? Qui a le mandat de corriger la rupture de continuité? Qui garantit que le matériel et les programmes ne diluent pas le fait acadien dans une francophonie neutre et générale? Pourquoi la dualité, tant au ministère que dans les CED et les autres partenaires en éducation, n'a-t-elle pas permis de prévenir ce glissement?

Équipe Acadie, coordonné par la SANB, a tenu en 2022 une rencontre de l'ensemble des organismes acadiens sur le thème de l'éducation. Une attention prioritaire a été accordée à la gouvernance du système d'éducation francophone. Le manque de cogestion est ressorti clairement.

Les participant.e.s ont soumis des recommandations sur la gouvernance, « avant de prendre des décisions importantes pouvant avoir un impact sur sa langue et sa culture (de la communauté acadienne). » (P. 30) Plus spécifiquement, le rapport recommande :

- Un mécanisme provincial de co-construction Ministère – Acadie;
- Un mécanisme provincial de cogestion des programmes, relevant des CÉD (p. 35)

Ces deux mécanismes de cogestion proposés seraient certes un pas essentiel.

3.9 Sommaire Éducation et construction identitaire

La question éducative constitue le pivot prioritaire dans une stratégie de construction identitaire. C'est par l'éducation que se transmettent ou se perdent la mémoire collective, la compréhension du milieu, les repères communs et la capacité d'agir.

L'analyse menée ici montre que le système scolaire acadien a acquis des fondations institutionnelles importantes grâce à la dualité et aux droits reconnus. Toutefois, ces gains ne suffisent pas, à eux seuls, à garantir une transmission cohérente, cumulative et structurante de l'Acadie comme communauté d'histoire. Dans la petite enfance, dans le programme de français, dans les sciences humaines et dans l'orientation générale du système, le même problème réapparaît sous des formes différentes : l'Acadie est très peu présente, le plus souvent effacée en faveur d'une appellation générale francophone. Et la transmission des connaissances sur l'Acadie elle est trop rarement structurée de manière constante, détaillée et garantie.

Le défi n'est donc pas seulement de préserver la présence du français à l'école. Il est aussi de garantir un cadre éducatif capable de transmettre une mémoire commune, une compréhension civique et institutionnelle du milieu, une intelligence des vulnérabilités propres à la minorité, ainsi qu'une capacité de participation au projet collectif acadien.

Si l'Acadie veut préserver sa continuité comme communauté d'histoire et préparer ses jeunes à comprendre et à porter son projet collectif, elle doit se donner un système éducatif qui permette de rendre l'Acadie davantage commune, structurante, progressive et intelligible dans l'ensemble du parcours scolaire.

4 Éléments d'une stratégie identitaire – Les gouvernements locaux

4.1 État du français au Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Canada a émis le constat suivant : « ... l'utilisation du français est en recul au Canada et sa vitalité inquiète. Nous reconnaissons que la langue française est minoritaire par rapport à la langue anglaise et que nous avons un devoir accru de la protéger. » (Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada. Numéro de catalogue : CH14-50/2021F-PDF).

La situation du français au N.-B. suit la tendance nationale. La langue française étant un fondement de l'identité et de la culture acadienne, au N.-B. comme ailleurs dans l'Acadie atlantique, la communauté acadienne, ses propres institutions et le gouvernement provincial ont le devoir de renforcer les moyens et stratégies pour renforcer la vitalité de la communauté acadienne.

État du français au N.-B. – Recensements de 1991 et 2021

État du français	1 ^{re} langue officielle	Parlé le plus souvent à la maison
1991	34,0 %	31,5 %
2021	30,7 %	27,7 %

La Commissaire aux langues officielles du N.-B. concluait dans son dernier rapport annuel « *J'estime que nous devons nous attaquer sérieusement au déclin du français au Nouveau-Brunswick. Une langue peut disparaître.* » (p. 13)

4.2 Les nouvelles municipalités : atouts, rôle et responsabilités

La réforme de la gouvernance locale mise en œuvre en 2022 marque un tournant important dans l'organisation et la gouvernance des communautés au N.-B..

Deux éléments majeurs peuvent être retenus en lien avec l'identité et la culture acadienne. Dans un premier temps, il est notable que la grande majorité des nouvelles municipalités à majorité francophone ont opté pour un nom en français ou représentatif de la réalité acadienne. Mentionnons à titre d'exemple, Cap-Acadie, Beausoleil, Bois-Joli, Vallée-des-Rivières, Beaurivage, etc. Soulignons également la décision de municipalités telles, notamment, Nouvelle-Arcadie et Belle-Baie à se doter d'une image de marque qui reflète son identité et son attachement à l'Acadie. Les nouvelles municipalités sont déjà à l'œuvre pour renforcer le sentiment d'appartenance à ces nouveaux noms.

Les regroupements ont aussi eu un impact sur la composition linguistique de plusieurs municipalités. Certaines ont atteint ou sont très près du seuil de 20% de la population de langue officielle fixé par la *Loi sur les langues officielles* pour offrir les services et produire

les documents officiels et communications dans les deux langues. L'immigration de citoyen.nes anglophones ou allophones privilégiant l'anglais, provenant de d'autres pays ou provinces, pourrait accentuer le déclin du français. Le recensement de 2026 nous apportera des données plus récentes sur la situation. Ce déclin rend ainsi plus difficile dans certaines municipalités l'adoption de politiques linguistiques, culturelles et d'affichage commercial. Même des municipalités à forte majorité francophone, particulièrement dans des régions plus mixtes, ne sont pas à l'abri de pressions pour taire l'identité et la culture acadienne. Un bilinguisme soustractif, selon les termes de R. Landry et R. Allard, ou un multiculturalisme neutre et sans identité culturelle, sont souvent invoqués pour justifier une telle position. Cela conduit progressivement à l'effacement ou à la marginalisation de la culture acadienne.

Cette difficulté d'affirmation identitaire est-elle réversible? Est-il possible de convaincre les nouveaux.elles citoyen.nes (sans exclure la communauté acadienne et anglophone d'accueil) de la valeur de l'identité et de la culture acadiennes pour eux.elles-mêmes et pour leur communauté?

Le fait que la quasi-totalité de la population de la province bénéficie maintenant d'un gouvernement local, rend encore plus important et porteur d'avenir ce palier de gouvernement pour la communauté acadienne et pour l'égalité réelle des communautés linguistiques au N.-B. Quelles mesures peuvent être mises en place pour appuyer les municipalités dans cette importante mission?

4.3 Éléments de stratégie – municipalités

Un engagement fort des municipalités est essentiel à la vitalité culturelle et linguistique de la communauté acadienne.

4.3.1 Des outils et des gestes simples

Il existe d'abord des moyens simples, faisant généralement consensus, pour contribuer à l'affirmation ou à la construction identitaire acadienne dans une communauté. Déjà les noms des nouvelles municipalités sont un pas positif. Des logos référant directement ou symboliquement à l'Acadie, la présence du drapeau acadien dans les salles municipales et communautaires et lors d'événements, une politique de toponymie (rues, édifices, salles, parcs, etc.) qui met en évidence des personnalités acadiennes importantes ou significatives, la mention de l'identité ou de la culture acadienne dans les discours officiels ou événements communautaires, la reconnaissance de la contribution de nouveaux.elles arrivant.es à la culture acadienne et à la communauté, tous ces exemples et d'autres sont généralement bien acceptés. Plusieurs municipalités intègrent déjà ces petits moyens et gestes, ou certains d'entre eux.

Les municipalités doivent être sensibilisées à leur responsabilité importante dans la construction identitaire et la vitalité linguistique de leur communauté et de la province.

4.3.2 Les politiques culturelles municipales

La contribution de grand.es artistes au cheminement, à la reconnaissance et à la construction identitaire acadienne témoigne du lien étroit entre les arts et le développement culturel et économique de l'Acadie.

Politiques culturelles et identité. Plusieurs municipalités ont bien compris la richesse de l'identité et de la culturelle acadiennes et l'intègrent à leur image corporative et à leur stratégie de développement. Les municipalités de Caraquet, Cap-Acadie, Belle-Baie, Tracadie et Dieppe en sont des exemples intéressants.

Sous le leadership de l'AAAPNB et dans le cadre de la Stratégie globale de développement des arts et de la culture, plusieurs municipalités se sont engagées dans l'adoption de politiques culturelles. Comme l'affirme d'entrée le Guide à l'intention des municipalités :

« Les arts et la culture sont au coeur du développement et du rayonnement de l'Acadie. La stratégie globale est la feuille de route de la société acadienne du Nouveau-Brunswick qui guide ses actions d'intégration des arts et de la culture pour contribuer au plein développement de l'Acadie ». (p. 5)

À ce jour 19 municipalités ont adopté une politique culturelle. Dans le cadre du mandat du Groupe de réflexion, nous avons recherché dans les politiques ou les plans culturels des références à l'identité et à la culture acadienne, et à l'inclusion de la diversité culturelle dans les politiques culturelles, lorsque disponibles sur leur site web.

Plusieurs politiques culturelles intègrent spécifiquement des objectifs ou activités liés à l'identité et au patrimoine acadien. Cap-Acadie, Memramcook, Tracadie, Belle-Baie, Caraquet et Dieppe sont de bons exemples.

Politiques culturelles et diversité. Il est par ailleurs intéressant de constater que la grande majorité des politiques font spécifiquement référence à la diversité culturelle liée à l'immigration. Certaines intègrent cette référence dans leur image corporative, ou des objectifs spécifiques. D'autres proposent également des activités ciblées.

La municipalité régionale de **Grand-Sault** est un excellent modèle quant à l'intégration de la diversité dans leur politique culturelle.

« Axe 1 – Objectif 1.5 Favoriser l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire.

- Mettre en place un plan d'action visant à favoriser l'implication des nouveaux arrivants au sein de la communauté en ajoutant une section sur le site web les invitant à s'inscrire comme citoyens;

- Voir à la création de partenariats avec les agences immobilières et les propriétaires de logements (...);
- Identifier le canal de communication le plus adapté pour améliorer les échanges et soutenir les initiatives proposées par les nouveaux arrivants;
- Établir un partenariat solide avec les organismes qui appuient les nouveaux arrivants afin d'encourager leur engagement communautaire. » (p.11)

La municipalité de **Cap-Acadie** est par ailleurs un chef de file dans l'accueil des nouveaux arrivants au sein de la culture acadienne. Venus d'abord principalement pour appuyer l'industrie de la transformation du poisson, leur contribution s'est étendue à plusieurs facettes de la vie communautaire, culturelle et économique. (Voir le film de Julien Cadieux, *Les mains du monde*, 2025). Cette priorité de la municipalité se retrouve clairement dans sa politique culturelle et dans l'historique sur son site web.

Il est tout aussi intéressant de constater que des municipalités plus rurales, telles Bois-Joli et Haut-Madawaska intègrent la diversité et l'inclusion dans leur politique.

La ville de **Caraquet** qui affirme bien l'intégration de l'identité acadienne et de la diversité. Elle affirme : « Préserver, transmettre et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel acadien tout en valorisant la contribution des personnes nouvellement arrivées et celle des peuples autochtones à une culture qui évolue et s'enrichit ».

Le mouvement des politiques culturelles municipales est très bien accepté à la fois par les conseils municipaux, la communauté artistique et culturelle, et la population en général. Il existe dans certains cas une possibilité de mieux y arrimer les enjeux identitaires et la diversité culturelle. Comment pouvons-nous bâtir sur cette réussite exceptionnelle?

4.3.3 L'affichage commercial, le paysage linguistique

Plusieurs études démontrent que le paysage linguistique joue un rôle de premier plan dans la vitalité linguistique des communautés en situation minoritaire et même majoritaires dans le contexte canadien et nord-américain.

« La fonction symbolique de l'affichage public réfère au pouvoir et au statut de la langue qu'il utilise. Le paysage linguistique peut également fournir de l'information sur la valeur économique d'une langue. » (G. Cormier, p 4 et 5).

Boudreau et Dubois en arrivent aux mêmes conclusions. « L'affichage linguistique ... est plutôt le miroir des inégalités sociales (...)» (Boudreau A et Dubois L, p. 187)

Moncton est un milieu révélateur d'un miroir linguistique, dans une ville officiellement bilingue. Il n'existe pas de données récentes sur l'affichage public dans la ville de Moncton, l'étude la plus récente datant de 2008. L'affichage public à Moncton était alors à plus de 80% unilingue anglais, comparativement à 2% unilingue français. (M. Wade). La ville de Moncton a mis en place un programme incitatif à l'intention des entreprises. L'évaluation de l'impact de ce programme sera incluse dans la révision de la politique linguistique de la municipalité, annoncée récemment.

Le paysage linguistique confirme la prédominance sociale et économique de l'anglais et contribue au fait qu'un nombre significatif de familles immigrantes, tout comme de familles dans la communauté d'accueil dont la première langue officielle du Canada est le français, choisissent d'inscrire leurs enfants dans le système éducatif anglophone lorsque cette possibilité existe. Les analyses du Recensement de 2021 démontrent qu'en moyenne au NB, 19% des enfants admissibles à l'éducation francophone sont inscrits par leurs parents dans le système anglophone dans la province. Ce pourcentage est encore plus élevé dans les régions mixtes (ex Moncton : 26% et Bathurst (entre 36 et 50%). Comparativement, ce pourcentage est à 6% à Dieppe. (Lemyre).

Comment nos municipalités, nos institutions et nos organismes peuvent-ils appuyer une construction identitaire et culturelle très forte et riche pour compenser un environnement national et international, et même souvent régional, nettement dominé par l'anglais et la culture anglo-américaine? Le paysage linguistique est indéniablement une composante incontournable et prioritaire d'une telle stratégie. La priorité au français est aussi pertinente, tenant compte du fait que bon nombre de raisons sociales d'entreprises sont en anglais seulement, que l'affichage interne, et dans certains cas, la langue de service est souvent unilingue anglais.

Mais il faut aussi reconnaître que ce sujet est très sensible, au sein même de plusieurs communautés acadiennes. Quelques municipalités ont règlementé avec succès l'affichage commercial, telles Dieppe, Memramcook, Kedgwick et l'ancien village d'Atholville. Beausoleil y est parvenu avec très grande difficulté et tensions sociales, toujours présentes. Il ne faut pas ignorer cette sensibilité et nous devons réfléchir aux approches de sensibilisation et aux processus pour amener ce changement, essentiel. L'approche retenue peut varier d'une municipalité à l'autre, selon la réussite d'une campagne de sensibilisation et d'incitatifs, et les résultats atteints. Mais les résultats doivent être clairs, ambitieux et mesurables.

L'Association francophone des municipalités du N.-B. (AFMNB) offre depuis plusieurs années grâce à un financement dans le cadre du programme provincial – fédéral de services dans les langues officielles (PSLO), un programme à l'intention des municipalités afin d'appuyer financièrement les

entreprises qui choisissent de modifier leur affiche commerciale pour que celle-ci devienne en français ou bilingue (avec priorité au français).

Programme de l'AFMNB – nombre de municipalités, nombre d'affiches

Année	Nombre de municipalités	Nombre d'affiches	Financement provincial
2023-24	5	38	150 000 \$
2023-25	6	23	92 000 \$
2015-26		11 (estimé)	45 000 \$

Ainsi 72 affiches auraient été installées ou changées sur une période de trois ans. Le nombre de municipalités participantes est cependant limité, ce qui soulève des questions.

Le développement d'un paysage linguistique reconnaissant la nécessité de rétablir un meilleur équilibre en faveur de la communauté acadienne et sa langue est un incontournable et revêt une grande urgence. Quelle est la situation réelle dans les municipalités? Est-il possible d'adopter une approche centrée sur des résultats significatifs et mesurables et laisser les municipalités évaluer l'approche qui leur permettrait d'atteindre des résultats réels et durables?

Est-il possible de mener une campagne de sensibilisation afin que la population, tant acadienne qu'anglophone, comprenne mieux l'impact de l'affichage public et commercial, et de réfléchir aux processus susceptibles de favoriser une plus grande acceptabilité sociale?

4.3.4 Politiques linguistiques des municipalités

Les municipalités sont soumises à la Loi sur les langues officielles du N.-B. Les cités, et les municipalités lorsque plus de 20% de la population parle une des deux langues officielles, doivent offrir des services publics dans les deux langues officielles. (LLO, Articles 35(1) et 35 (2).

Nous avons relevé trois modèles de politiques linguistiques municipales :

- Une cité ou une municipalité soumise à la LLO (ex Moncton);
- Une cité soumise à la LLO qui respecte les exigences de la LLO, tout en adoptant à l'interne un fonctionnement en français (Dieppe);
- Une municipalité qui n'est pas soumise à la LLO de par le faible % de la population de langue minoritaire (Belle-Baie : 13%), qui affirme son fonctionnement en français, tout en offrant des services à sa minorité, particulièrement en matière de santé et de sécurité, et aux demandes de citoyen.nes.

Dans le cas de Moncton et de Dieppe, toutes les réunions publiques du Conseil, toute communication publique (incluant de ses organismes apparentés bénéficiant d'aides financières de la ville) et tous les services à la population doivent être offerts dans les deux langues officielles. Les présentations du personnel lors des réunions publiques du Conseil doivent être dans les deux langues (diapos ou documents).

À Moncton, les comités techniques du Conseil et du personnel peuvent fonctionner dans l'une ou l'autre des deux langues, ou les deux. Il a cependant été mis en évidence que les réunions publiques et des comités du Conseil à Moncton fonctionnent essentiellement en anglais. Il n'existe pas de données sur la langue de fonctionnement du personnel. Pour les réunions du Conseil, des obstacles technologiques sont invoqués pour excuser en partie cette situation, mais le manque de volonté est également souligné. (Acadie Nouvelle, 13 septembre 2024).

La ville de Dieppe de son côté a mis à jour en 2023 une politique linguistique « ...dont la mission est de rayonner comme ville francophone inclusive et moderne, fière de ses racines acadiennes ». (Politique linguistique A-9, p. 1). Dieppe respecte pleinement ses obligations découlant de la Loi sur les langues officielles. Les services et les communications avec la population sont offerts dans les deux langues officielles. Cette politique linguistique se distingue par deux éléments principaux :

- Dans les communications publiques, le français est affiché en priorité; et
- La langue de fonctionnement interne de la municipalité est le français et la connaissance du français est obligatoire lors de l'embauche.

Il convient de souligner la décision récente de la municipalité de développer un plan d'action pour contrer, avec des partenaires communautaires, le recul du français dans la municipalité.

La ville de Moncton a convenu de la nécessité de réviser sa politique linguistique en août 2025 pour renforcer son bilinguisme. (Radio-Canada, Téléjournal Acadie, 19 août 2025).

L'exemple de Belle-Baie est également fort intéressant. Sans obligation légale, mais faisant quand même l'objet de pressions pour se déclarer officiellement bilingue, la municipalité a décidé d'adopter une politique linguistique très ouverte au niveau des services à sa minorité, systématiquement bilingues dans les services liés à la santé et à la sécurité, mais tout en préservant et faisant la promotion de son identité acadienne et de l'utilisation du français dans son fonctionnement. La ville de Tracadie a également adopté en 2023 une politique linguistique similaire à celle de Belle-Baie. Ce modèle présente un attrait important pour progresser vers une égalité réelle et freiner l'influence anglophone dominante, tout en offrant de bons services à la minorité anglophone dans ces communautés.

Il convient par ailleurs de souligner une pratique mise en place par la Commission des services régionaux du Sud-est, une région majoritairement anglophone (65%). Chaque rencontre est ainsi divisée en deux parties et les deux langues alternent à relative égalité. Cette approche a été suggérée pour Moncton et sera évaluée.

Sans adopter une politique linguistique formelle, la Commission des services régionaux de Kent (CSRK), tout en respectant pleinement ses obligations légales en matière linguistique, a fait en sorte que ses réunions se déroulent majoritairement en français, représentant au moins l'équivalent acadien de la composition de sa population. Il en est de même pour son fonctionnement interne.

4.3.5 Politique de toponymie/odonymie

Cet outil simple, généralement bien accepté, peut contribuer à reconnaître des personnalités, des lieux ou moments riches dans l'histoire et les réalités acadiennes, ou tout simplement un mot français (ex rue de la Montagne, des aboiteaux, des érables, etc.). Les noms des nouvelles municipalités sont un excellent exemple. Le nom des rues et espaces fait partie du paysage linguistique. Il y aurait lieu de réfléchir et de promouvoir son adoption à une plus grande échelle. Il ne s'agit pas d'exclure des personnages anglophones ou d'autres origines, notamment autochtones. Mais nous devons reconnaître que la toponymie du Nouveau-Brunswick, y compris celle des régions acadiennes, a été largement établie après la création de la province par un gouvernement anglophone ignorant la présence acadienne.

Les nouvelles municipalités auront à se pencher, pour des raisons de sécurité, sur les noms de rues qui reviennent plus d'une fois à la suite des regroupements. Cette situation offre une occasion intéressante de contribuer de façon positive à l'amélioration du paysage linguistique et à contribuer à enrichir l'identité communautaire.

Une toponymie contribuant à la construction identitaire est également pertinente pour les institutions acadiennes et provinciales, les événements communautaires ou provinciaux, et autres occasions.

5 Les arts et la culture comme moteur de construction identitaire

La communauté artistique acadienne a joué un rôle de premier plan dans l'affirmation, puis la transformation de l'identité et de la culture acadiennes. Les artistes ont grandement contribué à reconstruire, redéfinir et forger l'Acadie d'aujourd'hui.

La Convention d'orientation nationale de l'Acadie de 2004 a reconnu le rôle central des arts et de la culture et mandaté l'Association acadienne des artistes professionnels (AAAPNB) d'organiser des États généraux des arts et de la culture en 2007. Ce grand événement a marqué un tournant majeur dans le positionnement et la reconnaissance des arts et de la culture comme un moteur de développement, et ancré dans le quotidien des communautés. Plusieurs grandes priorités en ont découlé, notamment « (...) la place des arts, encore plus en milieu minoritaire francophone, où les écoles ont le double mandat de la réussite scolaire et de la réussite identitaire. » - (Chantal Abord-Hugon, dans son rapport synthèse du chantier Éducation, arts et culture, mai 2007).

Notons également que dès le départ, les États généraux et la Stratégie globale qui en a résulté affirmaient une volonté d'inclusion au sein de la société acadienne. « La société acadienne du Nouveau-Brunswick est composée de l'ensemble des citoyennes et citoyens de langue française qui habitent cette province... Elle se veut inclusive et réunit les différentes cultures régionales d'expression française et les nouveaux arrivants parlant français qui habitent ce territoire géopolitique. » (États généraux de la société acadienne du Nouveau-Brunswick, 2007, p 27). Le rapport du CMA 2024 s'inscrit dans la même direction. « L'intégration des divers groupes dans les festivals, célébrations et rencontres acadiennes doit être renforcée, afin que chaque acadien.ne, quelle que soit son origine, se reconnaisse dans ces initiatives. » (p. 30)

Le leadership et les nombreux partenariats que l'AAAPNB a su développer au-delà du secteur culturel, par exemple au niveau de la réforme de la gouvernance locale, ont littéralement été au cours des vingt dernières années un ciment important pour l'ensemble de la société acadienne.

La reconnaissance du statut de l'artiste récemment accordée par le gouvernement du N.-B. et sa mise en œuvre tant au provincial qu'au fédéral pourrait constituer un appui important pour le développement des arts et de la culture et son apport communautaire. Le leadership de l'AAAPNB au sein de la société acadienne s'est poursuivi avec le Grand rassemblement d'octobre 2025 et le renouvellement de la Stratégie globale des arts et de la culture.

Au cœur du développement et de l'actualisation l'identité acadienne depuis plus d'un demi-siècle, quel sera le rôle des arts et de la culture au niveau de la vitalité identitaire et linguistique au cours des prochaines décennies?

Cette question se pose encore plus étant donné le sous-financement critique et chronique des arts et de la culture au NB. « Un sondage de la firme Hill Strategies réalisé en 2023 fait état d'un sous-financement chronique du secteur culturel au Nouveau-Brunswick. Les infrastructures sont souvent désuètes et en mauvais état, le recours à des bénévoles est systémique et de nombreux événements doivent réduire leur programmation. Une autre étude de Hill Stratégies (2025) affirme que le Nouveau-Brunswick se situe au dernier rang des provinces et des territoires en matière de financement public de la culture par habitant. » (M. Wade, p.6).

6 Faire société : un projet d'identité

6.1 Faire société : Les options

On a déjà souligné que la définition de l'identité acadienne que nous proposons renvoie au projet de faire société. Les regroupements nationalitaires ne sont pas uniquement culturels ou mémoriels, ils veulent plus que maintenir une identité, ils veulent arrimer leur communauté d'histoire à une société. Cela donne à leurs revendications une consistance politique ou sociétale. En voulant faire société une communauté d'histoire a aussi l'ambition d'être un lieu d'accueil pour la diversité.

Le statut minoritaire empêche ces groupes d'atteindre une complétude institutionnelle globale, une souveraineté, comme celle que prétendent avoir les États-nations. On se référera donc à eux comme minorités nationales (Kymlicka) ou groupements nationalitaires (Thériault).

De même les communautés ethnoculturelles, issues principalement de l'immigration, ne se proposent pas de faire société. Elles visent une certaine complétude institutionnelle certes, mais leur volonté première est de s'intégrer dans la différence (diversité) à la société majoritaire d'accueil. Bien que l'Acadie se propose d'être une société d'accueil, celle-ci reste évidemment en Amérique du Nord essentiellement anglo-américaine. C'est ainsi que lorsqu'ils constatent la domination de l'anglais dans les instances publiques, les commerces et le marché du travail, et le paysage linguistique majoritairement anglophone dans plusieurs communautés francophones ou mixtes, la pression de choisir l'anglais pour eux-mêmes et leurs enfants est très forte.

D'autre part, des migrants anglophones de d'autres provinces peuvent vouloir conserver leur statut majoritaire et s'attendre à un fonctionnement respectant ce statut, comme dans leur province d'origine autre que le Québec.

Faire société existe déjà dans une certaine mesure en Acadie du Nouveau-Brunswick. On l'a souligné dans les pages précédentes. L'Acadie s'est reconnue comme une nation dès le milieu du 19^e siècle avec les créations notamment de collèges, de couvents, de paroisses, de projets de colonisation, etc. On a acadianisé l'église catholique, fondé des institutions économiques, développé une littérature et une culture acadienne.

Depuis les années 1960, l'Acadie a modernisé ses institutions tout en luttant pour qu'elles n'échappent pas à la sphère acadienne au profit de l'économie dominante (les institutions économiques) ou encore soumise à la volonté de l'État-provincial (nos universités, nos écoles, nos systèmes de santé). Cela se réalisa avec un certain succès dans un régime de dualisme communautaire.

Le rapport Bastarache – Poirier en 1982 a proposé une dualisation de la structure politique du Nouveau-Brunswick, qui s'est en partie réalisée dans les secteurs de la santé et de

l'éducation. Et les efforts sont plutôt concentrés au cours de la dernière décennie vers le respect des droits linguistiques acquis.

Depuis les quarante dernières années s'est posée de manière centrale la question d'une forme de gouvernement acadien. On a songé à une province acadienne (Parti Acadien, CONA1979) avec une réception mitigée au sein de la société civile. En 2004, la Convention de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick proposait un Parlement acadien sans que cette proposition acquière une quelconque concrétisation. Le concept d'une Assemblée communautaire acadienne a été soulevé, sans suivi.

La communauté acadienne a de son côté cherché à renforcer sa concertation et son pouvoir d'influence. En 1988 le Forum de concertation des organismes acadiens a été créé avec comme mandat d'être le foyer d'une gouvernance acadienne. Mais il s'est lentement dissout sous la critique de la défense d'intérêts sectoriels.

Le secteur culturel lors des États généraux *des arts et de la culture* (2007) s'est doté d'une stratégie globale sur la culture et les arts en Acadie, misant sur la concertation de plusieurs partenaires communautaires et le gouvernement provincial. Cette initiative se poursuit activement.

Plusieurs ont cru que la réforme de la gouvernance locale annoncée en 2021 pourrait jouer un rôle central dans la gouvernance acadienne, notamment par la décentralisation. Les défis de financement, aggravés par les transferts de responsabilités provinciales aux municipalités, sans transferts financiers équivalents, mobilisent le gros des efforts de l'Association francophone des municipalités du NB et de ses membres.

6.2 Faire société : Renforcer la gouvernance communautaire

Certains constats récents obligent à réfléchir à la démarche la plus susceptible de renforcer la vitalité et d'œuvrer à l'épanouissement culturel, social et économique de la communauté acadienne. Notons particulièrement la diminution continue de la population acadienne et du français, la migration accélérée de la population acadienne du nord vers le sud très majoritairement anglophone, les difficultés rencontrées dans certaines municipalités majoritairement francophones, d'institutions et d'entreprises au niveau de l'affirmation identitaire et l'offre de services en français.

L'Acadie est dans une impasse, elle doit se donner les outils pour faire ou refaire société. Sa réalité démographique et économique le démontre, elle reste une petite société fragile. Ce constat est également soulevé dans le document préparatoire aux États généraux :

« Le milieu associatif acadien demeure spécialisé, mais il ne dispose plus de mécanismes formels de concertation et de coordination depuis 2015-2016. (...) Le droit est aujourd'hui moins un instrument politique qu'un rempart. Il faut donc trouver de nouveaux moyens d'actions. » (p. 3 – 4)

Tout plan d'action doit débiter par le renforcement de ses outils et mécanismes propres. Le très grand morcellement des organismes et institutions, l'absence d'espace communautaire de délibération, de décision et de concertation freinent fortement notre capacité à faire société. Il est nécessaire et urgent de revoir la gouvernance de la société acadienne. Un Forum de concertation 2.0 et des tables sectorielles de concertation? Une démarche bien structurée de construction ou reconstruction identitaire? Les éléments stratégiques ciblés dans le présent document sont-ils les bons : éducation (incluant la petite enfance), gouvernements locaux, arts et culture? Et la gouvernance communautaire elle-même? Il est intéressant de noter que le document produit par Mathieu Wade en prévision des états généraux cible également ces trois secteurs stratégiques. (p. 5)

7 Et l'Acadie dans les mots du gouvernement du NB?

Une recherche sur le site du Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la mention « Acadie » donne 1290 résultats. Une grande partie de ce nombre ne sont que des mentions de lieux, d'établissements ou d'événements auxquels les Acadiens ont donné le nom « Acadie » : des municipalités, des chemins, des centres et foyers, des festivals et organismes.

Une autre partie des résultats sont des textes émanant du gouvernement du Nouveau-Brunswick :

- soit des communiqués lors de la Fête nationale de l'Acadie;
- soit des textes faisant la promotion de la province auprès de touristes ou d'immigrants, ou liés aux relations extérieures impliquant l'Acadie et le Nouveau-Brunswick.

Exemples :

- ✓ En lien avec l'immigration : Pourquoi choisir le Nouveau-Brunswick : « Les Acadiens - Il s'agit du nom donné aux francophones qui ont colonisé les Maritimes dans les années 1600. Les Acadiens sont ensuite devenus des réfugiés... ». « La culture acadienne, les étendues de plages... »
- ✓ En lien avec les relations extérieures : Stratégie NB–France 2022-27 : « L'Acadie et la France entretiennent une relation privilégiée qui se traduit par des dispositifs comme la présence d'un représentant permanent du Nouveau-Brunswick à l'ambassade du Canada en France, la présence d'un consulat de France « dans les provinces Atlantiques » et les actions de la Société nationale de l'Acadie... »
- ✓ À l'occasion de chaque fête nationale le 15 août, le bureau du Premier ministre publie un communiqué. Par exemple, en 2025 le cabinet de la Première ministre Holt a émis le communiqué suivant : « La culture acadienne ne se résume pas à l'histoire de son peuple; elle fait partie intégrante de nos communautés et de nos célébrations. C'est une grande partie de ce qui rend le Nouveau-Brunswick si unique et si fort ».
- ✓ D'autres entités le font sporadiquement, tel la Commission des droits de la personne, la Commission inclut le 15 août dans sa liste de « Journées spéciales pour promouvoir les droits de la personne » et pour « célébrer la diversité de la province ».

L'Acadie du Nouveau-Brunswick ne semble pas avoir une grande présence, si on se tient au libellé « Acadie ou Acadien », sur le site du gouvernement du Nouveau-Brunswick. « Acadie » ne figure dans le titre d'aucune loi provinciale; le mot paraît dans le texte d'une seule loi, la Loi sur les collèges communautaires (« Péninsule acadienne »). De même, la très faible utilisation du français lors de la très médiatisée période de questions à l'Assemblée législative et les failles répétées dans le respect de la Loi sur les langues officielles dans ses ministères et agences témoignent de la place secondaire de la langue française, et de l'identité et la culture acadiennes.

Dans le cas de textes juridiques, il est normal que des documents et des programmes importants pour la communauté acadienne, comme la Loi sur les langues officielles, la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, et les Programmes visant à promouvoir les deux communautés linguistiques officielles parlent de francophones.

Il est cependant essentiel que le gouvernement provincial reconnaisse le lien étroit entre la vitalité identitaire et la vitalité linguistique. L'identité et la culture acadienne sont une grande richesse pour le NB, bien au-delà des enjeux linguistiques. L'accroissement de l'utilisation du vocable acadien par le gouvernement provincial renforcerait la fierté acadienne et par le fait même, la langue française et l'égalité des communautés linguistiques.

Le gouvernement doit clairement être plus affirmatif envers l'identité et la culture acadienne, et envers l'égalité des communautés linguistiques. Il doit être un modèle positif et une source d'inspiration pour les municipalités, les institutions et les entreprises.

8 Conclusion – Construire la nouvelle Acadie

Après avoir obtenu des gains très significatifs aux niveaux juridique, institutionnel, et communautaire, et tenant compte de changements démographiques importants, l'Acadie doit fermement réaffirmer son identité et sa volonté de repenser son projet de société. Elle doit mettre à profit ses gouvernements locaux, ses institutions propres, bâtir sur sa richesse historique et culturelle, pour actualiser et poursuivre son cheminement collectif. Celui-ci doit être résolument inclusif et solidaire, comme il l'a été dans le passé, de façon réfléchie et avec une grande ouverture.

Le présent document est un outil de réflexion en ce sens. Le Groupe de réflexion fait appel à la communauté et aux intervenants associatifs, institutionnels et communautaires pour pousser plus loin la réflexion et l'enrichir.

Bibliographie – Identité de l'Acadie

Arrighi, L., & Boudreau, A. (2013). *La construction discursive de l'identité francophone en Acadie ou « comment être francophone à partir des marges » ?* **Minorités linguistiques et société**, (3), 80–92.

Belliveau, J., *Le « moment 1968 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Presses de l'Université, 2014.

Boudreau, A., *Parler comme du monde*, Sudbury, Prise de parole, 2024.

--- *Insécurité linguistique dans la francophonie*, Presses de l'Université d'Ottawa, 2023.

---Boudreau, A. (2009). *La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie*. **Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique**, 54(3), 439–459.

---(...et Lise Dubois), « Signalétique et signalisation linguistiques des espaces de villes », *Revue de l'Université de Moncton*, Vol 36, No 1, ppp. 185–217, 2005

---(et Lise Dubois), *Insécurité linguistique et diglossie : étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. **Revue de l'Université de Moncton**, 1992, 25 (1–2), 3–22.

Cardinal, L. & Léger, R., Introduction : La complétude institutionnelle en perspective, *Politique et Sociétés*, 36(3), 3–14, 2017 <https://doi.org/10.7202/1042233ar>

Chouinard, S. (2014). *The Rise of Non-territorial Autonomy in Canada: Towards a Doctrine of Institutional Completeness in the Domain of Minority Language Rights*. (article).

--- Chouinard, S. (2016). Quand le droit linguistique parle de sciences sociales : L'intégration de la notion de complétude institutionnelle dans la jurisprudence canadienne. *Revue de droit linguistique*, 3, 60.

Couturier, Jacques Paul, La République du Madawaska et l'Acadie : la construction identitaire, d'une région néo-brunswickoise au xx^e siècle, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, numéro 2, automne, p.153-297, 2002.

Équipe Acadie, *Rapport d'Équipe Acadie*. SANB. <https://www.sanb.ca/fr/la-sanb/equipe-acadie>, 2022.

Gouvernement du N.-B. *Politique 901 : Attribution de places dans les garderies éducatives désignées*, 2022.

Herménégilde Chiasson « Considérations identitaires et culturelles sur l'Acadie moderne », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 58, p. 11-20, 2005.

Clarke, Patrick D., « L'Acadie du silence. Pour une anthropologie de l'identité acadienne », dans S. Langlois & J. Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 19-57, 2003.

Michel Doucet, *Le discours confisqué*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995.

Noami Griffiths, *From migrant to Acadian : a North-American border people, 1604-1755*,

Montreal (Québec), McGill-Queen's University Press, 2005

Jean-Paul Hauteceur, *L'Acadie du discours : pour une sociologie de la culture acadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975. Heller, M. (2007). « Langue », « communauté » et « identité » : Le discours expert et la question du français au Canada. *Anthropologie et Sociétés*, 31(1), 39–54. <https://doi.org/10.7202/015981ar>

Heller, M. (2010). *The Commodification of Language*. **Annual Review of Anthropology**, 39, 101–114.

Heller, M. (2011). *Paths to Post-Nationalism: A Critical Ethnography of Language and Identity*. Oxford University Press.

Nicolas Landry et Nicole Lang, *Histoire de l'Acadie*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2001.

Michelle Landry, *L'Acadie politique. Histoire socio politique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, PUL, 2015.

Rodrique Landry et Réal Allard, Bilinguisme additif, bilinguisme soustractif et identité ethnoлингuistique, *Recherches sociologiques*, no 15 (2 – 3), p. 337 – 358.

LeBlanc, M. (2014). *Traduction, bilinguisme et langue de travail : une étude de cas au sein de la fonction publique fédérale canadienne*. **Meta**, 59(3).

LeBlanc, M., & Boudreau, A. (2016). *Discourses, Legitimization, and the Construction of Acadianité*. **Signs and Society**, 4(3).

Étienne Lemyre, Cartes et faits saillants sur la participation aux programmes réguliers de langue française au Canada hors Québec, *Statistiques Canada*, 2021 (date de diffusion 2024).

Julien Massicotte, « Le territoire acadien : contextes et perceptions », dans, *Balises et références. Acadie, francophonie*, sous la dir. de Martin Pâquet et Stéphane Savard, Québec, PUL, p. 79-103, 2007.

Basile Roussel, « Affichage commercial bilingue en Acadie du Nouveau-Brunswick : rêve ? L'exemple du Grand-Moncton », *Revue de l'Université de Moncton*, vol 44 no 2, p. 199 – 219, 2013

Joseph Yvon Thériault, *L'identité à l'épreuve de la modernité : écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995
---*Faire société, Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, 2007.
---*Évangéline : conte d'Amérique*, Montréal, Québec Amérique, 2014.

Léon Thériault, *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1982.

Michel Roy, *L'Acadie perdue*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1978.

Leyla Sall, *L'Acadie du Nouveau-Brunswick et « ces » immigrants francophones : entre incomplétude institutionnelle et accueil symbolique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 228 p. 2021.

Société nationale de l'Acadie, Synthèse des grandes consultations de l'Acadie 2024, Octobre 2025.

Mathieu Wade, *Habiter l'Acadie Cultures, institutions et territoires au 21e siècle*, Mémoire préparé par Mathieu Wade, Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2026, 30 décembre 2025

----« De la survivance à la vitalité : émergence d'un champ de recherche et institutionnalisation des savoirs experts en francophonie canadienne depuis les années 1980 », *Recherches sociographiques*, 61(2-3), p. 245–274, 2020.

Urbain, É., & Arrighi, L. (Dirs.). (2021). *Retour en Acadie : Penser les langues et la sociolinguistique à partir des marges : Textes en hommage à Annette Boudreau*. Presses de l'Université Laval.